Saint Barthélémy

Bulletin d'informations communales 2020 - N° 68

SOMMAIRE

03 Mot du Maire

04 Décisions municipales

12 Les services de la Mairie

13 Conseil Municipal Enfants

14 Ecole Publique «Les Hirondelles»

15 Calendrier des manifestations

16 La vie associative

18 La Mémoire de nos Anciens

20 Rétrospective

29 Retrouvailles entre voisins

30 Du côté des bénévoles

30 Pluviométrie

31 Infos diverses

35 Tri sélectif

Directrice de publication :
Yolande Kervarrec
Crédit photos :
La Gazette du Centre Morbihan, Ouest-France, Le Télégramme, Commission municipale
Conception graphique :
Yvon Bouttier
Impression :
Copyplan - 56300 Pontivy

Couverture

Photo qui a reçu le premier prix dans la catégorie «Nature» du concours photo de l'été organisé par la commune.
Et quelques autres photos qui ont été exposées tout au long de l'été 2019, dont les 1ers prix des catégories «Portrait» et «Patrimoine».

TARIFS 2020

Salle Ty Fest

Repas association locale	180 €
Repas association hors St Barth	350 €
Repas particulier St Barth 1 repas	300 €
Repas particulier hors St Barth 1 repas	410 €
Repas particulier St Barth 2 repas	420 €
Repas particulier hors St Barth 2 repas	530 €
Location de la sonorisation portable de la salle	50 €
Mariage du matin 2 repas 1 jour	530 €
Mariage de l'après-midi 1 Repas	420 €
Forfait Week-end mariage du matin 3 repas sur deux jours	700 €
Forfait Week-end de l'après-midi 2 repas sur deux jours	600 €
Concours divers : Loto, Cartes, ...	120 €
Bal ou Fest-Noz (Association extérieure)	300 €
Bal Club de l'Amitié (ménage à la charge du Club)	130 €
Cours de danse Club de l'Amitié (par séance)	50 €
Goûter / Galette des Rois Club de l'Amitié	70 €
Loto Club de l'Amitié (par semestre)	150 €
Loto Club de l'Amitié (par trimestre)	75 €
Sport Rythmé : Zumba, Country, ... (par séance)	20 €
Hommages divers (obsèques civiles, décorations, ...)	150 €
Réunion de famille après obsèques	150 €
Journée expo vente	280 €
Réveillon organisé par traiteur ou restaurant	1 000 €
* Banquet des classes	Gratuit
*1 spectacle ou Marché de Noël pour l'école	Gratuit
*2 locations gratuites à l'année pour chaque association	Gratuit
Salle de Réunion (formations, réunions diverses...)	60 euros
Salle de réunion (ateliers créatifs), la séance	10 €
Salle de réunion (associations de la commune)	Gratuit
Forfait ménage salle polyvalente hors vaisselle	150 €
Pénalité ménage	150 €
Location « vidéo projecteur »	65 €
Caution « vidéo projecteur »	1 500 €
Location « mange debout » (quantité 7) l'unité	5 €
Supplément pour le lendemain de la location « Repas particulier St Barthélémy et hors Saint Barthélémy » de 12h à 18h (ne peut être réservé seul)	150 €

Cimetière

Caveau - Concession. 30 ans le m²	100 €
Cavurne ou Caveautin - Concession. 30 ans le m²	100 €
Columbarium	
Concession 10 ans	320 €
Concession 15 ans	400 €
Concession 30 ans	580 €

Tarifs Saur

Redevance Annuelle	63 €
Prix m³ consommé	2,50 €
Redevance Annuelle non abonné «Service eau Potable» Famille : Forfait 75 m³	250,50 €
Redevance Annuelle non abonné «Service eau Potable» 1 personne : Forfait 25 m³	125,50 €

Assainissement

Branchement à l'assainissement collectif	1 500 €

Edito

Yolande Kervarrec

Maire de Saint-Barthélémy

Avec toute l'équipe municipale, le conseil municipal enfants et les membres du CCAS nous vous présentons nos vœux les plus sincères...
Alors que s'ouvre 2020, nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une année de joie, de santé et de réussite dans les projets qui vous tiennent à cœur, et je rajouterais pour appuyer nos souhaits, une année lumineuse et pleine d'énergie !
Je ne manquerai pas non plus d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés, pour tous celles et ceux qui connaissent des problèmes de santé, qui ne sont plus en capacité de se déplacer.
Je profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de s'installer dans notre commune et les assure de notre entière cordialité.
Afin de faire plus ample connaissance, nous les invitons pour le pot des nouveaux arrivants le samedi 8 février 2020 à 11 heures à la salle polyvalente Ty Fest (salle de réunion).

En 2019 il y a eu la réhabilitation de la salle polyvalente et l'intégration du restaurant scolaire. Les travaux ont débuté en juin 2018 et se sont achevés en juillet 2019. Montant des travaux 981 468.41 euros TTC à ce jour.
L'aménagement, en septembre, du parking de la mairie s'est fait avec la signature d'une convention de prêt d'usage avec Serge le Capitaine du Bar tabac Le Sterenn Roz. Celui-ci permet de circuler, de se garer aisément et en toute sécurité. Nous sommes passé de 22 à 38 places dont 3 PMR. Montant des travaux : 86 007.90 euros TTC.
Certains travaux ont été lancés en 2019 et sont en cours de réalisation : il s'agit de l'aménagement de l'ancienne poste en 3 logements ainsi que l'effacement des réseaux rue de la Résistance et rue de la Fontaine en prévision d'aménagements futurs.

Je souhaiterais vous parler de Saint-Barthélémy : cette commune rurale où il fait bon vivre et grandir. Cette commune conviviale et solidaire sait rassembler au delà des différences. J'en veux pour preuve le dynamisme d'une grande partie de la population. Les associations de la commune, tout au long de l'année organisent de nombreuses animations mais également les habitants par les différentes fêtes dans divers quartiers.

Je souhaiterais également vous faire part de quelques chiffres pour l'année 2019.
Nous avons eu 15 naissances, 4 mariages, 19 décès pour l'état-civil. En urbanisme, 3 permis de construire, 35 déclarations préalables et 44 certificats d'urbanisme.

Je souhaite remercier l'ensemble le personnel communal sous la responsabilité de Dominique Bled, Directrice Générale des Services qui contribue au bon fonctionnement de la commune.

A Saint-Barthélémy, nous avons la chance de posséder plusieurs services, commerces, artisans, médecin et infirmières. C'est une richesse pour notre commune de pouvoir préserver ces commerces et ces services. Je vous encourage donc à vous y rendre ou à les contacter suivant vos besoins, afin de préserver leurs activités.

25 agriculteurs sont installés sur la commune, pour les soutenir nous avons adhéré à l'Association des Agriculteurs de Bretagne en fin d'année. Je les encourage tous dans leurs missions de tous les jours et je leur témoigne mon soutien.

Je remercie les associations, les commerçants, les artisans et tous les bénévoles, pour leurs implications et soutiens aux actions réalisées tout au long de l'année. Je peux leur dire qu'elles participent pleinement à la vie de la commune.

Les règlementations vous imposent chaque jour de nouvelles contraintes, la protection des personnes sur les lieux de rassemblements ou le contrôle obligatoire de vos équipements.
Vous pouvez compter sur la Municipalité pour vous accompagner dans vos démarches.
Je souhaite apporter un hommage appuyé à tous les bénévoles qui agissent souvent dans l'ombre mais qui sont très importants pour le bon fonctionnement de ces manifestations.

L'Intercommunalité

Plusieurs dossiers ont été réalisés sur le territoire de Centre Morbihan Communauté. La Gendarmerie de Baud est opérationnelle depuis octobre 2019. Le Multi accueil de Pluméliau-Bieuzy est en fonction et a été inauguré en juin 2019. D'autres sont en cours. La Piscine de Baud devrait ouvrir ses portes en fin d'année 2020.
L'éco gestion des déchets fonctionne également sur plusieurs communes du territoire. Une dizaine de points d'apports volontaires ont été répartis et installés sur la commune. Je suis ravie de constater que beaucoup de personnes trient leurs déchets mais il reste toujours trop de dépôts près des conteneurs. Nous avons des appels fréquents en mairie pour nous prévenir que les conteneurs sont pleins.
Centre Morbihan Communauté a délégué la collecte du verre et du papier à un partenaire extérieur depuis le 1er janvier 2020. Je pense que le fait de déléguer une partie de la collecte permettra aux agents de Centre Morbihan Communauté d'avoir plus de temps pour gérer ces points d'apports volontaires.

Je vous présente à nouveau au nom de tous les membres du Conseil Municipal nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année à vous, à vos familles et à vos proches.

Que 2020 permette l'épanouissement de votre vie personnelle, professionnelle et associative.

Qu'elle soit une année de joie et de bonheur mais surtout une très bonne santé à toutes et à tous.

Les décisions municipales

Conseil municipal du 8 février 2019

Demande de subvention pour l'acquisition d'une rampe handicapés

Madame Le Maire informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues pour l'achat d'une rampe amovible handicapés.
Le Bureau Municipal décide de solliciter la Région Bretagne, le Département et l'Etat en vue de l'obtention d'une subvention, de solliciter tout autre organisme qui pourrait également subventionner ce matériel et d''autoriser Madame Le Maire à signer tout document y afférent.

Vente de chemins communaux après enquête publique

Madame Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-1-6 en date du 25 janvier 2018, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins communaux.
L'enquête publique s'est déroulée du 1er au 16 octobre 2018 sous le contrôle du commissaire enquêteur Madame Guillaume Josiane qui a rendu son rapport le 10 novembre 2018.
Madame Le Maire lit à l'assemblée de larges extraits du rapport.
Le Bureau Municipal propose :
- De suivre l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur pour :
(1) - KERCADIO : M. Nédellec Georges pour l'acquisition des chemins d'exploitation ZV18 et ZV19.
(2) - COSPORH: M. et Mme Jan Marcel et Marie-Claude pour le chemin d'exploitation ZB74.
(3) -TALFORÊT HAUT : Mme Cholet-Kervégant Jeanne-Marie pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 27 et une partie du chemin d'exploitation ZD11.
(4) - LE RESTO : M. Lavenant Gilles pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZT10.
(5) - GOVÉRO : M. Lavenant François pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZH13.
(6) - GOVÉRO : M. Lefèbvre Nicolas pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 43.
(7) - KERRU : M. Le Gouéllec Didier pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZK16.
(8) - KERHEL : M. Pierre Philippe pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZO28.
(11) - LES SAULES : M. Nicol pour demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZM55 et d'une partie du chemin d'exploitation ZM57.
(12) - GUERNIC ST FIACRE : M. Le Golvan Armand pour l'acquisition du chemin d'exploitation ZN48 et d'une partie du chemin rural n° 50.
(13) - KERHUILIC : M. ROUX Yves pour l'acquisition du chemin rural n° 67.
(15) - GUERDOARIC : M. et Mme MORVAN Jean-Michel pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 32.
(2) - BODRAIN : M. et Mme Jan Marcel et Marie-Claude demandent l'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation ZB65.
Le Bureau Municipal décide, après visite sur place :
- De donner un avis favorable pour la portion qui passe entre les parcelles ZB70, ZB71, ZB72 et ZB76.
- De suivre l'avis défavorable émis par le commissaire enquête pour la portion qui passe entre les parcelles ZB70 et ZB88.
(9) - ST CORENTIN : M. Corrignan Gwénaël demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZI2.
Le Bureau Municipal décide, après visite sur place, de donner un avis favorable.
9) - ST GUEN : M. Corrignan Gwénaël demande l'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation ZC26.
Le Bureau Municipal propose de remettre la cession de ce chemin à un prochain Conseil Municipal, car un complément d'information est nécessaire à la décision.
(10) - ST GUEN : M. Le Sergent Joseph demande l'acquisition du chemin séparant ses 2 parcelles (ZC130 et 131).
Le Bureau Municipal décide, après visite sur place, de donner un avis favorable.
(14) - KERNICOL : M. et Mme Lahaye Fernand demandent l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 30 (ou 12) devant leur maison.
Le Bureau Municipal décide, après visite sur place, de donner un avis favorable sous réserve d'un aménagement dans le respect de la voirie.

Réhabilitation en maîtrise d'ouvrage communale – Ancienne poste

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de l'ancienne Poste, sise 11 rue de la Poste. La surface totale du terrain sur lequel est édifié le bâtiment est d'environ 580 m².
Ce bâtiment, caractéristique des années 50, est vacant depuis de nombreuses années. Il est estimé 160 000 euros par France Domaines. Le bâtiment, aujourd'hui caractéristique d'une dévitalisation des centres bourgs ruraux, reflète une image morne de la commune. Afin de dynamiser l'axe principal de la commune et de redensifier son habitat, la Municipalité souhaite donc le restructurer.
Une étude de faisabilité technique et financière a montré qu'il est possible de restructurer ce bâtiment et de créer 3 logements locatifs sociaux, soit un studio et un T1 adapté au rez de chaussée et un T5 à l'étage et dans les combles du bâtiment. Il convient de rappeler que ce type de demande locative est recherché dans la commune, notamment par les actifs locaux.
L'opération devrait être financée en Prêt Locatif à Usage Social (le studio et le logement de type 4) et en Prêt Locatif Aidé d'Insertion (le T1 adapté).
L'étude de faisabilité montre que le coût estimatif d'opération (raccordement, démolition, travaux de réhabilitation, honoraires divers et révision de prix) est estimé à 355 000 euros avec une TVA à 10%.
Le Bureau Municipal propose :
- D'engager, sous maîtrise d'ouvrage communale, l'opération concernant la réhabilitation à vocation sociale de cette ancienne poste
- De lancer la démarche et de:
• Solliciter près de l'Etat une décision d'agrément PLUS et PLAI et ainsi bénéficier de subventions au titre du locatif conventionné, de la T.V.A. au taux réduit de 10 % et d'une exonération de la TFPB pendant 25 ans
• Solliciter un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) près de la Banque des Territoires (ex Caisse des Dépôts et Consignations)

• De solliciter les Banques des Territoires pour l'obtention de prêt les plus avantageux
• Solliciter une aide financière près de Centre Morbihan Communauté
• Solliciter une aide dans le cadre du partenariat Pays-Région au titre de la centralité
• Solliciter près de l'Etat une aide au titre de la DETR pour la création de logements sociaux en revitalisation de centre bourg
• Solliciter les subventions de l'Etat au titre de la DSIL et du contrat de ruralité pour la revitalisation de bâtiment situé en coeur de bourg
• Solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la création de locatifs sociaux et pour la revitalisation des centres bourgs ruraux.
• De passer une convention d'assistance administrative et financière pour la maîtrise d'ouvrage avec SOLIHA Morbihan, pour un montant de 3 % de l'opération (hors honoraires).
- D'autoriser également Madame Le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre par courrier ou avis dans la presse et à signer tous contrats, conventions, marchés, baux… à concourant à la réalisation de ce projet.

Vente du terrain Lotissement Prad Izel Lot N°11

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Hubert Jarno, domicilié à Baud, 19, clos des Fontaines, a signé un compromis de vente pour le lot n° 11 du lotissement de Prad Izel.
Le Bureau Municipal décide d'accepter la vente à Monsieur Hubert Jarno, le lot n° 11 dans le lotissement de Prad Izel, d'une superficie de 517 m² au prix de 39 euros T.T.C. le m², précise que tous les divers frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur et autorise Madame le Maire ou un des adjoints à signer l'acte notarié de vente entre la Commune et Monsieur Hubert Jarno, à l'étude de Raison Macé, Notaire à Baud.

Création d'une tribune extérieure au stade Edouard le Thuaut

Concernant la construction de la tribune, il était obligatoire de mandater un architecte pour la réalisation des plans pour le permis de construire. La note d'honoraire s'élève à 1 300 euros HT soit 1 560 euros TTC. Il est précisé que la dépense de la commune s'élèverait à :
- Peletier Bois : 1 971.41euros HT soit 2 365.69 euros TTC
- Brico Baud : 764.11 euros HT soit 916.83 euros TTC
- Joriside SBP : 630.27 euros HT soit 756.33 euros TTC
- KDI Rouenel : 231.38 euros HT soit 277.66 euros TTC
- CMB Prolians : 474.70 euros HT soit 569.64 euros TTC
- Brico Baud : 333.16 euros HT soit 399 euros TTC
Soit un total de 4 405.03 euros HT (5 286.44 euros TTC) - (TVA 881 euros).

Conseil municipal du 29 mars 2019

Signature de la Convention PEDT (Projet Educatif De Territoire)

La mise en œuvre d'un PEDT relève de la Commune.
Le PEDT est un outil de travail dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un Territoire afin de garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il prend la forme d'une convention, pour une durée de 2 ans et 8 mois a compter du 1er janvier 2019 et sera reconduite tacitement pour la même durée.
Il permet un partenariat entre les collectivités territoriales, les acteurs éducatifs, les services de l'Etat et les associations locales. Il a pour but de favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs) tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.
Suite au projet transmis aux services concernés, relatif au Projet Educatif De Territoire (PEDT), une convention et une charte qualité plan du mercredi doivent être conclues entre La Directrice DDCS, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Morbihan, la Caisse d'Allocation familiale du Morbihan, et Madame Le Maire de Saint-Barthélémy.
Le Conseil Municipal propose d'autoriser Madame Le Maire à signer ladite convention et ladite charte et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Vote des taux d'imposition communaux 2019

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2019, Madame Le Maire propose aux Membres du Conseil, conformément à l'avis de la Commission finance en date du 11 mars 2019, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019 (TH, TFB, et TFNB)
Ces taux s'appliquent sur la base d'impositions déterminées par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît, chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.
Le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter le taux d'imposition communaux 2019.
• Taxe d'Habitation : 15,49 %
• Taxe foncier bâti : 22,20 %
• Taxe foncier non bâti : 57,33 %
Le produit attendu serait de 401 373 euros.

Informatisation de la médiathèque dans le cadre de la création d'un réseau

Madame Le Maire rappelle que la commune a été sollicitée par la commune de Pluméliau-Bieuzy pour participer à la création d'un réseau de médiathèques regroupant les communes de Pluméliau-Bieuzy, Melrand, Saint Barthélémy et Guénin.
Le Comité de pilotage propose l'acquisition d'un logiciel commun, à savoir le logiciel Orphée.
Les communes participantes à ce réseau peuvent bénéficier d'une subvention de 50% sur l'acquisition du logiciel et de matériel informatique.
Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes pour ces acquisitions.
Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ce groupement, sollicite l'acquisition du logiciel Orphée (licence) et du matériel informatique et adhère au réseau de Médiathèques constitué par les communes de Pluméliau-Bieuzy.

Les décisions municipales

Approbation des comptes administratifs 2018 : Budget principal et annexes

Budget principal Commune

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	941 812.71 euros	Recettes	264 957.87 euros
Dépenses	676 557.03 euros	Dépenses	668 974.83 euros
Excédent de clôture	265 255.68 euros	Déficit de clôture	- 404 016.96 euros
Excédent reporté N-1	988 400.90 euros	Excédent reporté N-1	1 601.34 euros
Excédent de fonctionnement	1 253 656.58 euros	Excédent d'investissement global	402 415.62 euros
Résultat global	**851 240.96 euros**		

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Recettes	89 820.04 euros	Recettes	108 733.70 euros
Dépenses	80 740.17 euros	Dépenses	62 763.99 euros
Excédent de clôture	9 079.87 euros	Excédent de clôture	45 969.71 euros
Excédent reporté N-1	34 731.51 euros	Déficit reporté N-1	- 53 119.79 euros
Excédent de fonctionnement	43 811.38 euros	Déficit d'investissement global	- 7 150.08 euros
Résultat global	**36 661.30 euros**		

Budget annexe Lotissement Prad Izel

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	246 366.60 euros	Recettes	246 366.60 euros
Dépenses	246 366.89 euros	Dépenses	214 751.31 euros
Déficit de clôture	- 0.29 euros	Excédent de clôture	31 615.29 euros
Excédent reporté N-1	170 053.13 euros	Déficit reporté N-1	- 214 751.31 euros
Excédent de fonctionnement	170 052.84 euros	Déficit d'investissement global	- 183 136.02 euros
Résultat global	**- 13 083.18 euros**		

Affectation des résultats 2018 pour les budgets primitifs 2019

Commune

Excédent de fonctionnement reporté au 002	696 672.96 euros
Excédent de fonctionnement capitalisé en recette de fonctionnement au 1068	556 983.62 euros
Excédent d'investissement reporté au 001	402 415.62 euros

Assainissement

Excédent d'exploitation reporté au 002	43 811.38 euros
Déficit d'investissement reporté au 001	7 150.08 euros

Lotissement Prad Izel

Excédent d'exploitation reporté au 002	170 052,84 euros
Déficit d'investissement reporté au 001	183 136.02 euros

Vote du budget général et des budgets annexes 2019

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2018, les comptes de gestion 2018, les affectations de résultats, le Conseil Municipal décide de voter les budgets primitifs 2019 suivants :

Budget principal 2019		Assainissement 2019		Lotissement de Prad Izel 2019	
Fonctionnement	1 686 210 euros	Exploitation	111 500 euros	Fonctionnement	456 500 euros
Investissement	1 823 916 euros	Investissement	98 000 euros	Investissement	429 503 euros

Subventions aux associations

Arbre de noël de l'école publique par élève	11,50 €
Classe de découverte avec hébergement (par élève)	9,00 €
Sortie à la journée sans hébergement (par élève)	7,00 €
Fournitures scolaires collège de Baud/élève	26,00 €
A.S Football	1800 €
Basket «Bro Boad»	300 €
Sterenn Dards club Flêchettes	200 €
Amicale des chasseurs	200 €
Piégeurs	160 €
Club de l'Amitié	320 €
UNC + ACPG (regroupés en 2008)	200 €
Comité des fêtes	600 €
Mille Pattes	200 €
Au Bonheur des Animaux	200 €
Tennis Club de Baud	60 €
Baldi'Form	20 €
Avenir cycliste Pays de Baud	20 €
Aqua Club Baldivien Baud	10 €
Baud Solidarité - Banque Alimentaire	100 €
Association des Maires Mhan (0,296 par hab)	357,27 €
Association des donneurs de sang Baud	150 €
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	60 €
Sapeurs Pompiers de Pluméliau	200 €
FAVEC du Morbihan	50 €
Rêve de Clowns	30 €
Les Restos du Cœur	50 €
MAS Les Bruyères	50 €
Les Blouses Roses	30 €

Travaux de Parking de la salle polyvalente 2ème tranche – Aménagement de voirie

Madame Le Maire propose de passer un marché public pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente coté parking. Ce marché relève de la procédure adaptée.
VU les articles 27, 34 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Les caractéristiques essentielles de ce programme de travaux sont : Réhabilitation de la salle polyvalente et Parking– 2ème tranche des travaux
Le coût prévisionnel global est estimé à :
• Montant des travaux : 87 504 euros HT
• Montant des Honoraires : 4 400 euros HT
• Soit un montant total de 91 904 euros HT ou 110 284.80 euros TTC.
Madame Le Maire précise que la forme utilisée sera la procédure adaptée (l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).
Selon l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.
Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (seront) retenu(s) par elle.

Vente du tracteur de la commune

Madame Le Maire propose la vente du tracteur International HF Type 644 , ainsi que la remorque et le gyrobroyeur et de ses accessoires. Aujourd'hui au vu des faibles besoins et de plusieurs réparations de mise aux normes trop coûteuses, il convient de vendre ce matériel.
Le Conseil Municipal fixe le prix de vente du lot complet à 5 000,00 euros T.T.C.

Conseil municipal du 14 juin 2019

Tarifs Cantine

Madame Le Maire informe que, suite à la Commission Finances du 3 juin dernier, il est proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas de cantine pour l'année 2019-2020.
Au vu des bilans financiers de l'année écoulée, la Commission Finances propose de ne pas augmenter les tarifs.

Tarif 1er et 2ème Enfant	3,40 euros
Tarif à partir du 3ème Enfant (le même jour)	2,80 euros
Tarif Repas Adulte :	
Agent, Enseignant, Chantier Nature CMC	8,00 euros
Tarif Repas sans réservation	4,00 euros

Tarifs Garderie

Madame Le Maire informe que, suite à la Commission Finances du 3 juin dernier, il est proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la Garderie pour l'année 2019-2020.
Au vu des bilans financiers de l'année écoulée, la Commission Finances propose de ne pas augmenter les tarifs.

Tarif 1 heure* - Scolarisation Commune ou Collège	2,00 euros
Tarif 1 heure * - Scolarisation Hors Commune	3,50 euros
Tarif Goûter	1,00 euro
Tarif dépassement injustifié par 1/4 heure commencée	5,00 euros

* facturation à la 1/2 heure – Toute 1/2 heure commencée est due en totalité.

Tarif Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des activités dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont prévues tout au long de l'année selon le calendrier scolaire. Elle précise que certaines familles peuvent bénéficier de bons-vacances à condition que ces activités se déroulent dans le cadre d'un A.L.S.H. Elle précise aussi que la commission Finances a proposé de ne pas augmenter les tarifs.

Activité sur place 1/2 journée
5,00 euros (QF < 800)
6,00 euros (QF= >800)
8,00 euros (Enfant hors Commmune)

Activité sur place journée sans déjeuner
6,50 euros (QF < 800)
7,50 euros (QF= >800)
9,50 euros (Enfant hors Commmune)

Activité sur place journée avec déjeuner
10,00 euros (QF < 800)
11,00 euros (QF= >800)
13,00 euros (Enfant hors Commmune)

Les décisions municipales

Sortie Journée ou Soirée
12,00 euros (QF < 800)
14,00 euros (QF= >800)
18,00 euros (Enfant hors Commmune)
Tarif dépassement injustifié (par 1/4 heure commencé)
5,00 euros (QF < 800)
5,00 euros (QF= >800)
5,00 euros (Enfant hors Commmune)

Demande de subvention Création de 3 logements sociaux ancienne Poste

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la réhabilitation à vocation sociale de l'ancienne poste, par la création de 3 logements sociaux, il convient de solliciter le Département, l'Etat, la Région pour une subvention.
Pour rappel, l'étude de faisabilité montre que le coût estimatif d'opération (raccordement, démolition, travaux de réhabilitation, honoraires divers et révision de prix) est estimé à 355 000 euros avec une TVA à 10%.
Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du contrat de partenariat Etat/Région, tout autre organisme ou partenaire susceptible d'apporter une subvention dans le cadre du projet cité et autorise Madame Le Maire ou un des adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Signature du contrat de prêt d'usage parcelle AB145

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la procédure du marché pour le parking de la salle polyvalente est lancée depuis la séance du 29 mars dernier.
Dans le cadre de la réalisation de l'ensemble de ces travaux, il convient d'établir avec Monsieur Serge Le Capitaine, propriétaire de la parcelle AB145 (parking à l'arrière du bâtiment), un contrat de prêt à usage à titre gratuit pour une durée de 10 ans.
Le Bureau Municipal autorise Madame Le Maire à signer le prêt d'usage avec Serge Le Capitaine par acte notarié.

Participation classe Bilingue année scolaire 2018/2019

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 10 mai dernier, la commune de Baud nous apprend que 2 enfants de la Commune de Saint-Barthélémy sont scolarisés dans une classe bilingue-breton à l'école élémentaire publique du Gourandel et nous demande une participation aux frais de fonctionnement de cette classe. Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud scolarisé en maternelle au titre de l'année scolaire 2018/2019 soit 387,68 euros X2 = 775.36 euros
Le Bureau Municipal accepte la demande de participation de la classe bilingue considérant qu'il n'y a pas de classe bilingue à Saint-Barthélémy.

Participation classe ULIS année scolaire 2018/2019

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 10 mai dernier, la commune de Baud nous apprend qu'un enfant de la Commune de Saint-Barthélémy est scolarisé dans une classe d'intégration scolaire (ULIS) à l'école élémentaire publique du Gourandel et nous demande une participation aux frais de fonctionnement de cette classe. Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud scolarisé en élémentaire au titre de l'année scolaire 2018/2019 soit 352,43 euros.
Le Bureau Municipal accepte la demande de participation de la classe ULIS considérant qu'il n'y a pas de classe ULIS à Saint Barthélémy.

Conseil Municipal du 20 septembre 2019

Nouveaux tarifs salle polyvalente

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière délibération relative aux tarifs de la salle polyvalente date du 21 décembre 2018. Il est souhaitable de la compléter, notamment avec la mise en service de la salle de réunion et/ou salle d'activité.

Salle Polyvalente

Salle de Réunion (formations, réunions diverses...)	60 euros
Salle de réunion (ateliers créatifs), la séance	10 euros
Salle de réunion (associations de la commune)	Gratuit
Forfait ménage salle polyvalente hors vaisselle	150 euros
Pénalité ménage	150 euros
Location « vidéo projecteur »	65 euros
Caution « vidéo projecteur »	1 500 euros
Location « mange debout » (quantité 7) l'unité	5 euros
Supplément pour le lendemain de la location « Repas particulier Saint-Barthélémy et hors Saint-Barthélémy » de 12h à 18h (ne peut être réservé seul)	150 euros

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions de tarifs ci-dessus exposées et fixe les tarifs municipaux comme ci-dessus à compter de ce jour.

Indemnité de conseil au Comptable du Trésor

Madame Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Faisnel, Comptable du Trésor de Baud, a fait parvenir le décompte de l'indemnité due au titre de l'exercice 2019, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours : Indemnité de conseil 483.66 euros + indemnité de confection du budget de 45.73 euros soit un montant brut de 529.39 euros soit une indemnité versée au titre de l'année 2019 de 478.95 euros net.
Le Conseil Municipal accepte de verser l'indemnité dans son intégralité.

Renouvellement du contrat SACPA

Pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale depuis la loi 99-5 du 6 janvier 1999 qui impose aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).
La société SACPA de Ploëren propose de reconduire le contrat de prestation avec une cotisation annuelle de 0,823 euro x 1196 habitants (recensement de la population 2016) soit 984.31 euros HT
Particularité : La Société vient sur place capturer les animaux, enlève les animaux morts dont le poids n'excède pas 40 Kg et met à disposition de la commune des cages de capture (sous la responsabilité de la commune).

Le Conseil Municipal propose de renouveler le contrat auprès de SACPA à compter du 1er janvier 2020 qui pourra être reconduit, par tacite reconduction, trois fois par période de 12 mois.

Intervention de la collectivité en cas de décès

Madame Le Maire propose de prévoir des dispositions à prendre en cas de décès.

- Conseiller Municipal	Avis de décès et gerbe
- Agent de la Commune	Avis de décès et gerbe
- Enfant de conseiller municipal ou d'un agent en fonction	Avis de décès et gerbe
- Conjoint d'un conseiller ou d'un agent en fonction	Avis de décès et gerbe
- Parent d'un conseiller municipal ou d'un agent en fonction	Avis de décès
- Ancien conseiller municipal, agents ou membre du CCAS	Avis de décès

Le Conseil Municipal approuve les règles définies ci-dessus en matière d'intervention dans le cadre d'un décès.

Taxe d'Aménagement Economique

Le Maire rappelle qu'il a été convenu de reverser à Centre Morbihan Communauté la taxe d'aménagement perçue pour les aménagements des zones d'activités communautaires.

A ce titre un recensement des taxes d'aménagement en vigueur a été mené sur le territoire de la communauté de communes. Il s'avère que des disparités existent entre les communes. Afin d'harmoniser la taxe d'aménagement applicable sur les zones d'activités communautaires, sur proposition de la commission «développement économique» il est projeté de fixer le taux pour les zones d'activités communautaires à 2% sans exonération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14

Vu les délibérations en date du 27 novembre 2014, du 29 mai 2015 et du 28 septembre 2015

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différenciés dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteur de leur territoire ;

Le Conseil Municipal propose

- d'instituer un taux de 2% sur les secteurs délimités aux plans annexés concernant les zones d'activités économiques communautaires.
- d'instituer un taux de 3 % pour toutes les autres parties du territoire communal.
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme les équipements suivants:
- Exonération totale de la part communale, de tous les abris de jardin y compris ceux réalisés en extension de la construction existante et dont la surface est comprise entre 20 m² et 40 m² dans les zones U du PLU.
- Exonération de 50 % de leur surperficie, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10 du code de la Construction et de l'habitation (prêt à taux renforcé – PTZ+)
- Exonération des commerces de détails d'une surface de vente inférieure à 400 m²

Les taux fixés dans la présente délibération sont valables pour une durée minimale d'une année et tant qu'une autre délibération n'établit pas des dispositions différentes.

Conseil municipal du 28 octobre 2019

SAUR : Actualisation des tarifs 2020

Redevance Annuelle	63,00 euros
Prix par m3 d'eau consommée	2,50 euros
Forfait « Famille » non abonné « Service eau potable » : 75 m3	250,50 euros
Forfait « Personne Seule » non abonné « Service eau potable » : 25m3	125,50 euros

Tarifs Municipaux

Le Conseil Municipal propose d'appliquer des cautions pour les diverses locations de la salle polyvalente :

- Caution Salles (Grande et Réunion) : 500 euros.
- Caution Ménage : 150 euros.
- Caution Vidéo Projecteur : 1500 euros.
- D'appliquer une réduction de 20 %, lors des vacances, pour une inscription d'une semaine d'1 même enfant en l'ALSH.

Adoption du règlement intérieur salle Ty Fest et salle de réunion

Madame Le Maire informe qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la Salle Ty Fest afin de fixer les règles applicables lors des locations. Ce règlement détermine, entre autres, les modalités : de réservation, de mise à disposition et libération des locaux, de responsabilité.

Le Conseil Municipal adopte le règlement pour la salle Ty Fest.

Renouvellement du contrat cantine avec le Laboratoire Départemental d'Analyse du Morbihan (LDA56)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réglementation en hygiène alimentaire, des analyses microbiologiques sont obligatoires.

Le laboratoire départemental d'analyse du Morbihan propose le renouvellement, pour une durée d'une année, du contrat de prestation de service pour les différentes analyses réalisées à la cantine moyennant un forfait annuel de 610.84 euros HT (avec le prélèvement d'eau) à compter du 1er novembre 2019.

Le Conseil Municipal propose de signer le contrat de prestation de service.

Réactualisation de la charte d'entretien des espaces des collectivités

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis janvier 2017, les communes ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Pour accompagner les communes du bassin versant du Blavet Morbihannais, une charte a été signée avec le Syndicat de la Vallée du Blavet engageant les collectivités.

Le Syndicat de la Vallée informe le Conseil que, dans le cadre de

Les décisions municipales

la reconquête de la qualité de l'eau du Bassin versant, il a pour mission d'accompagner les communes du bassin versant de la vallée du Blavet vers une limitation, voire une suppression, des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. Pour ce faire, des audits sur les pratiques d'entretien des espaces communaux ont été réalisés pour vérifier notre positionnement dans la « Charte d'entretien des espaces des collectivités ».
Cette démarche a permis un important travail en faveur de la qualité de l'eau grâce à une réduction significative de l'emploi des produits phytosanitaires.
La Charte d'entretien a été réactualisée afin d'offrir un cadre méthodique renforcé pour atteindre le zéro-phyto et d'adopter des pratiques plus respectueuses pour l'environnement.
Madame Le Maire invite le Conseil à approuver celle-ci.
Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la Charte d'entretien des espaces des collectivités réactualisées.

Compte rendu des délégations 2019

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°16-2018. Dans le cadre du réaménagement de la salle du Conseil Municipal de la Mairie, pour l'achat de fauteuils, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise AGBuro – 56100 Lorient : 4 895.75 euros HT soit un total de 5 874.90 euros TTC.

Décision n°1-2019. Signature du contrat de maintenance avec un crédit temps de 10 heures avec la société MCE Informatique pour une durée de 3 ans, pour un montant 550 euros HT soit un total de 660 euros TTC.

Décision n°2-2019. Dans le cadre de la remise en état du mur jouxtant les logements du presbytère, Madame Le Maire informe le conseil qu'un devis de 5 425 euros avec l'entreprise le Brun Yannick a été signé. Cette même entreprise a proposé le rachat des piliers existants du mur pour la somme de 800 euros. Un titre est donc émis pour la somme de 800 euros au compte 7788 (produits exceptionnels divers) pour Monsieur Le Brun Yannick – Tailleur de pierre 6, rue de la Fontaine – 56300 PONTIVY.

Décision n°3-2019. Dans le cadre de la manifestation « l'Art dans les chapelles », Madame Le Maire informe le Conseil que la convention a été signée pour la 28ème édition qui se tiendra du 5 juillet au 31 août ainsi que les 3 premiers week-end de septembre 2019. Les engagements respectifs de la commune et de l'association sont formalisés dans une convention et donnent lieu à une participation financière : cotisation annuelle de 320 euros plus une part variable de 0.153 euro par habitant (320 + (1 196x 0.153 euros) = 502.99 euros) + la contribution forfaitaire au titre de l'assurance et de l'équipement de 220 euros soit un total de 722.99 euros pour l'année 2019.

Décision n°4-2019. Le marché à procédure adaptée, relatif à la réalisation du parking de la salle polyvalente, Aménagement de voirie, est attribué comme suit : Nom de l'attributaire : Pigeon Bretagne Sud Montant du marché : 71 673.25 euros HT soit 86 007.90 euros TTC.

Décision n°5-2019. Dans le cadre de la réalisation du parking de la salle polyvalente une convention de partenariat Extension des réseaux Eclairage a été signée avec Morbihan Energie, 27 rue de Luscanen CS 32610 -56010 Vannes Cedex. Montant prévisionnel : 7 700 euros HT soit 9 240 euros TTC. Montant plafonné de l'opération : 5 500 euros TTC. Montant contribution SDEM : 30 % du montant plafonné soit 1 650 euros HT. Montant contribution collectivité : 6 050 euros HT - 7 590 euros TTC.

Décision n°6-2019. Dans le cadre de la réalisation du parking de la salle polyvalente une convention de financement et réalisation « pose de fourreaux » et des réseaux Télécom a été signée avec Morbihan Energie – 27 rue de Luscanen CS 32610 -56010 Vannes Cedex.

Décision n°7-2019. Dans le cadre de l'ouverture du nouveau restaurant scolaire un contrat de sanitation a été signé avec l'entreprise : INS Hygiène Bretagne 10 rue François Robin – 56100 Lorient pour un coût total de 288 euros TTC pour 4 interventions par an.

Décision n°8-2019. Dans le cadre du RIPAME une convention de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente Ty Fest, a été signée avec Centre Morbihan Communauté. La commune s'engage à mettre à disposition du RIPAME des locaux adaptés (salle de réunion), aux besoins des enfants de 0 à 3 ans accueillis sur les matinées d'éveil.

Décision n°9-2019. Dans le cadre du partenariat entre la Région Académique Bretagne et la commune de Saint-Barthélémy, pour les écoles numériques innovantes et ruralité, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : MCE Informatique - PA de Porh Rousse 56300 Pontivy, 7 476.66 euros HT soit un total de 8 972 euros TTC.

Décision n°10-2019. Dans le cadre d'achat Projecteur pour la salle Ty Fest, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : MCE Informatique - PA de Porh Rousse 56300 Pontivy, 1 845 euros HT soit un total de 2 214 euros TTC.

Décision n°11-2019. Dans le cadre d'achat d'un arroseur pour le terrain de football, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise : TRISKALIA -ZI de Lanrinou 29206 Landerneau Cedex, 1 736.18 euros HT soit un total de 2 083.42 euros TTC.

Décision n°12-2019. Dans le cadre de la réfection des sanitaires du restaurant scolaire, le paiement suivant a été effectué

Les décisions municipales

à l'entreprise : LE DORTZ Carrelage -ZI de Ty-Er-Douar BP 37 56150 Baud, 2 000 euros HT soit un total de 2 400 euros TTC.

Décision n°13-2019. Dans le cadre du marché de travaux de la réhabilitation de la salle polyvalente l'avenant N°3 à l'Entreprise Maho- Pa de Kerponner 56300 Pontivy est approuvé. Pour un montant de travaux en plus-value de 2 887.14 euros HT soit 3 464.57 euros TTC.

Décision n°14-2019. Problème exceptionnel, remise exceptionnelle. Lors d'une location de la salle Ty Fest, les locataires ont rencontré des problèmes de chauffage dûs à une coupure du disjoncteur. Madame Le Maire informe que le prix de la location de Monsieur Lahaye sera de 270 euros au lieu de 300 euros, soit 30 euros de dédommagement.

Décision n°15-2019. Madame Le Maire décide de signer la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre d'une mission d'archivage avec le centre de Gestion du Morbihan. Séquence 1 = Eliminations réglementaires, pour un montant estimatif de 418 euros HT ; Séquence 2 = Classement détaillé des fonds pour un montant estimatif de 10 298 euros HT ; Séquence 3 = Dépôt d'archives aux archives départementales pour un montant estimatif de 912 euros HT ; Séquence 4 = sensibilisation des agents et formation comme référents d'archives pour un montant estimatif de 418 euros HT.

Décision n°16-2019. Dans le cadre de l'aménagement d'un WC adapté PMR (école) et douches à la Salle des Sports, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise MTB Christian Kervarrec - 56150 Baud pour un montant de 2 182.33 euros HT soit un total de 2 618.80 euros TTC.

Décision n°17-2019. Dans le cadre du 1% artistique pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente la commune a acquis la sculpture « Coquelicots », le paiement suivant a été effectué à l'entreprise Francis Beninca - 56310 Guern pour un montant de 5 792 euros HT soit un total de 6 950 euros TTC.

Décision n°18-2019. Dans le cadre de l'achat de stores pour la salle polyvalente, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise Monsieur Store - 56100 Lorient pour un montant de 4 763.06 euros HT soit un total de 5 715.67 euros TTC.

Décision n°19-2019. Dans le cadre du remplacement des ouvertures de la mairie (coté parking), le paiement suivant a été effectué à l'entreprise Expert Fermetures - 56150 Baud pour un montant de 8 435 euros HT soit un total de 10 122 euros TTC.

Décision n°20-2019. Dans le cadre de l'achat d'illuminations de Noël, le paiement suivant a été effectué :à l'entreprise Leblanc Illuminations - 72000 Le Mans pour un montant de 1 882.95 euros HT soit un total de 2 266.60 euros TTC.

Décision n°21-2019. Dans le cadre de la mise aux normes des blocs sécurité (BAES) de la salle des sports et de l'école, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise LPE - 56500 Bignan pour un montant de 868.20 euros HT soit un total de 1 041.84 euros TTC

Décision n°22-2019. Dans le cadre de l'achat de trois containers maritimes pour 2 associations de la commune, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise IN'BOX - 38230 Pont-de-Cheruy pour un montant de 5 900 euros HT soit un total de 7 080 euros TTC.

Décision n°23-2019. Dans le cadre de l'achat de matériel informatique pour la mise en réseaux des médiathèques du Centre Culturel, le paiement suivant a été effectué à l'entreprise MCE Informatique - 56300 Pontivy pour un montant de 3 705.82 euros HT soit un total de 4 447 euros TTC.

Décision n°24-2019. Dans le cadre de la rénovation des réseaux d'éclairage publics (rue de la résistance), une convention de financement et de réalisation a été signée le 5 novembre 2019 avec le SDEM. Le montant prévisionnel de l'opération est de 480 euros TTC avec une contribution du SDEM de 120 euros TTC et une contribution de la commune de 360 euros TTC.

Le mot de l'opposition

Nous arrivons au terme de ce mandat. Durant toute cette période nous avons été attentifs aux décisions prises et ce, toujours dans un esprit constructif. Cependant, nos propositions n'ont jamais été discutées ni étudiées par la municipalité.
Nous avons fait part de notre désaccord sur certains choix, dont l'emplacement du restaurant scolaire (déjà évoqué dans le bulletin 2018) et l'absence de concertation pour d'autres projets.
Nous constatons un manque de cohésion au sein de la majorité et la non prise en compte des besoins des administrés qui ne sont pas écoutés.
Nous restons à votre écoute et vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2020, pleine de changements positifs et de perspectives d'avenir pour tous.

L'équipe de la minorité, Le Pabic Jean-Philippe, Le Pabic Odile, Guillo Frank.

ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX 2020

Dominique Bled
Directrice Générale des Services

ADMINISTRATIF

Pauline Dréano-Le Luhern
Urbanisme - Elections
CCAS

Sophie Pénisson
Accueil du public
Etat-civil
Agence postale

TECHNIQUE

Antoine Stéfaniak
Responsable
des services
techniques

ANIMATION CULTURE

David Le Gallo
Responsable
de l'ALSH

Xavier Le Gourrierec
Centre culturel
et accueil de l'Art
dans les Chapelles

ANIMATION CANTINE

Delphine Caro
Cantinière
et ALSH

SCOLAIRE

Paméla Cocoual
ATSEM

Marianne Royer
Agent technique
et ALSH

Un mandat court mais très actif

Ils s'appellent Liza, Nolwenn, Quentin, Valentin et Antonin. Leur élection au «Conseil Municipal Enfants» s'est déroulée les 25 et 26 janvier 2019 à la mairie. Cette année, les enfants de Saint-Barthélémy scolarisés en 6ème avaient la possibilité de se présenter.

Lors de leur première convocation, les jeunes élus ont ainsi découvert la salle du Conseil Municipal où siègent les adultes. Une seule année de mandat mais une activité très productive. Leur mandat se termine en février 2020.

Ils ont pu participer à toutes les cérémonies officielles de la commune, telles que la Commémoration du 11 Novembre de 14-18 et la célébration de l'Armistice du 8 mai 39-45.

Lors de ce mandat, ils ont tenu à organiser, de nouveau, le tournoi de footbal au terrain multisports de Kergallic au mois d'octobre.

Puis ils se sont beaucoup investi dans l'organisation d'une randonnée familiale au profit des «Blouses Roses» de Pontivy. Des rencontres générationnelles très enrichissantes pour les différents participants à ces réunions. Ils ont ainsi pu remettre un chèque de 289,90 euros à l'association.

Comme chaque année, ils ont été présents pour la banque alimentaire fin novembre.

Pour leur fin de mandat, ils seront présents aux vœux de la municipalité.

Cette année, ils étaient encadrés par des élus : Isabelle Corbel, Valérie Jan, Gwénaël Caro et Yvon Bouttier.

Les cinq continents visités

Les enfants de l'école publique « Les Hirondelles » ont effectué quatre projets majeurs qui ont servi de fil conducteur à plusieurs apprentissages culturels, littéraires ou encore artistiques tout au long de l'année 2018/19, riches en expériences :

- Dans leur projet « Tour du Monde », les élèves de toute l'école ont exploré de diverses manières les 5 continents. Une semaine banalisée était proposée à chaque période pour découvrir un continent sous toutes ses coutures afin d'offrir un tour d'horizon culturel et artistique notamment. Ce projet a été enrichi par des menus du monde à la cantine lors de ces semaines spéciales grâce à l'investissement de Delphine Caro.

- Les élèves de cycle 1 et cycle 2 ont également pu se mettre au jardinage avec la création d'un petit jardin suspendu et d'un espace potager dans lesquels ils ont pu observer et réfléchir sur les conditions de croissance de quelques fruits et légumes qu'ils ont eux mêmes mis en terre à partir de petites graines. Ce projet a été complété par la visite d'une ferme fruitière et des petits ateliers à Cléguérec.

- Un projet musical a permis, grâce à Centre Morbihan Communauté et aux interventions de Fabien Robbe, professeur de musique à l'école de Baud, d'initier les élèves à la Batucada (Percussions traditionnelles brésiliennes) tout en complétant leur étude de l'Amérique du Sud.

- Enfin, les élèves de la grande section au CM2 ont vécu une première expérience de vie en collectivité, hors du cadre familiale, puisqu'ils ont participé à une classe de mer de trois jours à Sarzeau en fin d'année. Ils y ont notamment fait de la pêche à pied, du land art et une étude du milieu marin.

72 élèves à la rentrée

L'équipe enseignante pour l'année scolaire 2019/2020 se compose de Hélène Fradet et Matthieu Le Moal en maternelle accompagnés de Nadia Guyomard (jusqu'en novembre 2019) puis Marianne Royer et Paméla Cocoual (ATSEM), Romain Juguet (directeur) en GS/CP/CE1, Marjorie Le Tiec en CE2/CM1/CM2. Il y a 72 élèves cette année répartis en 3,5 classes. Les horaires de l'école sont : 8h45-12h et 13h30-16h15.

Le personnel municipal participe au bon fonctionnement de l'école: Delphine Caro pour la cantine, avec l'aide de Paméla Cocoual et Marianne Royer qui sont également responsables de la garderie municipale. Huguette Le Paih assure l'entretien des locaux. David Le Gallo, animateur communal, aide à la mise en place des activités sportives et intervient dans le cadre de l'ALSH.

Les thèmes qui accompagneront l'ensemble de l'école cette année sont tout d'abord le « Voyage dans le Temps » qui amènera les élèves à étudier 5 grandes périodes de l'histoire lors de semaine banalisée. Le projet musical autour des percussions brésiliennes entrepris l'an dernier a été reconduit durant le premier trimestre avec les interventions de F.Robbe qui a été conclu par une représentation à l'école devant les familles le 29 novembre. Enfin, le projet jardin sera reconduit lors du troisième trimestre. Différents projets et sorties viendront enrichir les apprentissages grâce à l'investissement des parents d'élèves.

L'école a également été dotée de nouveaux équipements numériques et de livres grâce aux efforts conjoints de la Municipalité et de subventions de l'Etat. En effet, un « plan bibliothèque » à destination des écoles rurales a permis de redynamiser le fond littéraire de l'école de plus de 200 livres de jeunesse. Le plan ENIR (école numérique innovante et ruralité) a permis à l'école de recevoir de nouveaux équipements informatiques (Tableau Numérique Interractif, pack de tablettes et autres accessoires) depuis la rentrée de septembre.

Nous souhaitons à tous les habitants de Saint-Barthélémy nos meilleurs vœux et remercions chaleureusement toutes les personnes qui aident l'école à réaliser ses projets et œuvrent à la réussite de tous les enfants.

L'équipe enseignante

Calendrier des manifestations 2020

Vendredi 10 janvier - Salle Ty Fest
Vœux de la municipalité

Vendredi 17 janvier - Centre culturel
Scrabble géant

Dimanche 26 janvier - Salle Ty Fest
Bal du club de l'Amitié

Mardi 4 février - Centre culturel
Conférence sur le Blavet

Samedi 8 février - Salle Ty Fest
Tartiflette Amicale laïque

Samedi 15 février - Salle Ty Fest
Open du Comité de fléchettes traditionnelles

Samedi 7 mars - Salle Ty Fest
Repas des chasseurs

Dimanche 15 mars et 22 mars - Salle Ty Fest
Elections municipales

Dimanche 29 mars - Salle des sports
Rando VTT, pédestre, Mille pattes

Dimanche 5 avril - Kergallic
Animation Pâques, amicale laïque

Dimanche 19 avril - Salle Ty Fest
Bal club de l'Amitié

Samedi 25 avril - Salle TY Fest
Couscous à emporter, Club de football

Vendredi 8 mai - Salle Ty Fest
Cérémonie commémorative et repas de l'association AFN/ UNC

Dimanche 17 mai - Kergallic
Fête du cochon, Comité des fêtes

Dimanche 24 mai - Chapelle Saint-Guen
Pardon de Saint-Guen

Samedi 6 juin - Kergallic
Fest-Noz, Comité des fêtes

Samedi 13 juin - Kergallic
Concours de palets, Club de foot

Dimanche 14 juin - Kergallic
Concours de boules, Club de foot

Samedi 20 juin ou dimanche 21 juin - Kergallic
Kermesse de l'école «Les Hirondelles»

Dimanche 12 juillet - Chapelle Saint-Thuriau
Pardon de St-Thuriau

Samedi 25 juillet - Kergallic
Fête populaire, Comité des fêtes

Dimanche 30 août - Chapelle Saint-Fiacre
Pardon de St-Fiacre

Dimanche 30 août - Saint-Fiacre
Repas du club de foot

Dimanche 6 septembre - Chapelle Saint-Adrien
Pardon de St-Adrien

Dimanche 25 octobre - Salle des sports
Rando pédestre, Mille Pattes

Samedi 7 novembre - Salle Ty Fest
Repas club de foot

Mercredi 11 novembre - Salle Ty Fest
Cérémonie commémorative et repas du CCAS

Dimanche 29 novembre - Salle Ty Fest
Bal Club de l'Amitié

Samedi 5 décembre - Kermorduel et Bourg
Téléthon

AS Saint-Barthélémy Football

Cette année nous avons eu le plaisir de voir nos deux équipes monter à l'échelon supérieur, notre équipe A de D3 en D2 et la B de D4 en D3 .Félicitations aux joueurs et à l'entraîneur pour avoir réussi ce défi. Cette saison, l'objectif est le maintien de nos deux équipes. Pour cela nous avons enregistré la venue de huit nouveaux joueurs et d'un nouvel entraîneur Dominique Le Guen qui remplace Julien Bouttier qui a voulu prendre un peu de recul, tout en restant joueur. Nous remercions Julien pour le travail effectué au sein du club depuis plusieurs années Nos supporters peuvent désormais bénéficier d'une tribune construite par nos bénévoles, merci à eux pour cette belle réalisation. Le coût des matériaux a été pris en charge par la Municipalité. Nos manifestations ont connu un beau succès, ce qui nous encourage à les reconduire tout au long de l'année 2020. Les membres du bureau, dirigeants et joueurs remercient les bénévoles, les supporters, les partenaires pour leur soutien. Bonne Année à tous.

Association Mille Pattes Saint-Barth

L'association Mille Pattes a organisé sa randonnée pédestre, cyclo et VTT le dimanche 3 juin 2019. Celle-ci a rassemblé plus de 650 participants. Elle a aussi participé à l'édition du Téléthon 2019 en proposant deux randonnées de 5 et 10 kms.

Pour cette année 2020, le bureau a décidé de changer la date de leur manifestation. Trois circuits pédestres de 10, 14 et 18 km ainsi que trois circuits VTT de 25, 35 et 45 km seront au programme de la journée du 29 mars 2020.

L'association propose également une autre randonnée pédestre le dimanche 25 octobre 2020

Le bureau : Président, Maurice Rio ; Secrétaire : Yvon Bouttier ; Trésorier : Jacques Le Gal. Membres : Valérie Jan, Georges Nedellec, Robert Danet, Jean-Philippe Le Pabic, Bernard Le Gallo.

Au Bonheur des Animaux

L'Association « Au Bonheur des Animaux » est une ferme d'animation pour petits et grands. Elle vous propose de venir la visiter avec ses 250 animaux : poules, oies, canards, biquettes, cochons, lapins, cochons d'Inde, cochons vietnamiens, poneys, mules, ânes, paons... L'association vous rappelle que vous pouvez déguster des galettes blé noir et des crêpes de froment. Sur réservation uniquement au 06 64 52 50 16. (Kerdec, 56150 Saint-Barthélémy). Tarif visite animaux : 5 euros (gratuit moins de 2 ans). Possibilité d'un service traiteur, anniversaire, mariage, baptême à la ferme ou en extérieur. A bientôt pour de belles aventures.

UNC/AFN St-Barthélémy

L'association des Anciens Combattants UNC/AFN a prévu un rapprochement avec la section de Baud ou celle de La Chapelle-Neuve. Contact : Pierre Nicol, St-Adrien, 02 97 27 12 81.

Contacts

Club de l'Amitié

Bernard Le Gallo
Président
02 97 27 13 29
06 81 88 47 79
bernard.le-gallo@orange.fr

AS Football

Jean-Philippe Le Pabic
Président
06 83 59 68 62
jplepabic@laposte.net

Comité des fêtes

Hélène Le Gal
Présidente
07 68 29 62 52
comitedesfetes.stbarthelemy@gmail.com

Sterenn Darts Club

Fabrice Le Métayer
Président
06 75 92 92 04
le.metayer-fabrice@orange.fr

Amicale laïque

Morgane Le Guen
Présidente
even.morgane@gmail.com

Mille Pattes St-Barth

Maurice Rio
Président
02 97 27 15 17
06 29 07 69 30
millepattessaintbarth@gmail.com

Amicale des chasseurs

Pascal Lavenant
Président
02 97 27 12 17
06 78 96 87 84
fplavenant@yahoo.fr

Au Bonheur des Animaux

Kerdec - Saint-Barthélémy
06 64 52 50 16

Une vie associative dynamique...

Club de l'Amitié

En 2019, le Club de l'Amitié comptait 125 adhérents qui ont participé aux différentes activités : sorties, lotos, repas, danses bretonnes, bals. La cotisation reste inchangée pour l'année 2020. Elle est de 16 euros. Bureau : Bernard Le Gallo, président ; Bernard Bacquet, vice-président ; Josette Le Saux, trésorière ; Marie-Odile Le Sommer, secrétaire. Micheline Bacquet, responsable du loto.
Contact : Bernard Le Gallo, 02 97 27 13 29 ou 06 81 88 47 79.

Comité des Fêtes

L'année 2019 du Comité des Fêtes a commencé sous la pluie pour la «Fête du Cochon». Ce mauvais temps n'a pas empêché les personnes présentes de savourer le repas. En juin a eu lieu un premier Fest-Noz animé par Les Sonerien Du. Il sera reconduit mais avec un changement de date. Le traditionnel feu d'artifice du Comité, en juillet, est venju clôturer la saison. Toutes ces manifestations ont pour but d'animer la commune. De nombreux bénévoles œuvrent au bon déroulement de celles-ci.
L'Assemblée Générale du 20 septembre s'est déroulée dans la bonne ambiance comme à l'image des fêtes. Le bureau a connu quelques changements : Présidente, Le Gal Hélène ; Vice-président, Le Grasse Philippe ; Trésorier, Jean Antoine ; Secrétaire, Domingueizh Marine.
Nous sommes déjà en travail pour les fêtes 2020.
17 Mai : Fête du cochon.
6 Juin : Fest Noz.
25 Juillet : Bal populaire.
Avec des idées pour faire évoluer ces manifestations, nous espérons vous créer encore de nombreux souvenirs du Comité des Fêtes de Saint-Barthélémy.

Bonne Année 2020

Club de fléchettes «Sterenn Darts»

Le Sterenn Darts Club vient de commencer la saison 2019-2020. Cette année un nouveau joueur est arrivé au club : Pierre Le Moullec de Pluméliau et un autre est parti : Francois Sovage pour Locoal-Mendon. Le début de saison se passe bien. Après 4 rencontres, le club est à la 2ème place au classement. Les rencontres à domicile se déroulent le samedi après-midi au Tavern Sterenn Roz à partir de 14h30 et les entraînements ont lieu tous les mercredis à 18h30. Les personnes intéressées peuvent passer lors des matchs et entraînements. Le club organise le samedi 15 février 2020 un Open du Comité de fléchettes traditionnelles à la salle Ty Fest de Saint-Barthélémy. Le tournoi est ouvert à tous, licenciés et non licenciés. Restauration rapide sur place. Toutes les personnes intéressées pour suivre la compétition peuvent venir aussi.
Président : Fabrice Le Métayer ; Secrétaire : Dominique Lavenant ; Trésorier : David Le Floch.

La mémoire de nos anciens

Joseph Puren, employé communal

De pure souche Bartholoméenne, Joseph Puren que l'on appelle plus simplement «Jo» est né à Kercadio le 27 avril 1939. 3ème d'une fratrie de sept enfants, il est l'aîné des garçons de la famille.
Fils de parents agriculteurs, Jo a participé au travail de la ferme pendant quelques années. *« Ma mère est tombée malade, et comme je n'étais pas intéressé pour reprendre la suite, il a fallu penser à vendre la ferme ».*

C'est une sœur qui a repris celle-ci. A 30 ans, il décide donc de rejoindre son frère à l'entreprise Onno.

J'y suis resté deux années, puis j'ai postulé à l'entreprise Texon à Saint-Rivalain». Il y restera presque sept années. Aimant bien travailler en plein air, Jo postulera au poste de cantonnier de la commune, suite au départ de Pierre Malardé.

Et c'est Jacques Ollivier, maire de l'époque qui l'embauchera au sein des services techniques de Saint-Barthélémy. *« J'ai commencé le 1er février 1976 avec Mathurin Le Dorze. J'y suis resté 21années, jusqu'à la retraite ».*

« Il a fallu faire évacuer l'école »

A cette période, ils étaient deux employés chargés de l'entretien de la commune. *« L'atelier communal n'existait pas encore, j'ai commencé mon activité dans le hangar de Mathurin Le Dorze ».*

Par la suite, Jo verra la construction de l'atelier près du stade de football.

« Je me souviens que pour construire l'atelier, il a fallu dynamiter un gros rocher... mais surtout qu'il a aussi été nécessaire de faire évacuer l'école située à côté le temps de l'explosion. Puis ensuite, on a monté les parpaings ». Le tracteur était le seul véhicule de travail. Les agents prenaient leur automobile personnelle pour se rendre sur les chantiers et ceci une semaine sur deux.

Puis ce fut au tour de Mathurin de faire valoir ses droits à la retraite. C'est Clotaire Le Mouel qui l'a remplacé. *« Avec Clotaire, on travaillera ensemble 16 années. il est parti en retraite en juin 1997 et moi en octobre de la même année »*.

Les tâches étaient très variées. Désormais un «Renault Express» facilitait leurs déplacements.

« C'était dur au cimetière »

De multiples missions comme le ramassage des poubelles au bourg, à St-Adrien, Kerledorze et St-Rivalain les occupaient deux fois par semaine avec le tracteur. *« Le tri n'existait pas. Par contre, il y avait les décharges à Kercadio, à Kernestic... »*. L'arrosage des fleurs, l'entretien du terrain de foot faisaient partie de leur quotidien, comme la voirie où il fallait intervenir pour leur réfection, le sablage (même le week-end quand il avait bien neigé). *« Les réparations et l'entretien de l'école étaient aussi au programme, comme aller chasser les souris. Je me souviens que Madame Le Goff les avait en horreur »*.

Le travail au cimetière était assez difficile; *« Il y avait le nettoyage, mais le plus dur était de creuser les tombes, physiquement mais aussi moralement lorsque l'on connaissait bien la famille et qu'il faillait exhumer les corps. J'ai appris à encaisser ces moments »*.

« Et la tempête de 1987 »

Lorsque le temps était à la pluie, il fallait s'occuper autrement *«Il fallait entretenir le matériel. Il nous arrivait également de fabriquer nous-mêmes nos balais... Mais lorsque la pluie était trop importante, on surveillait la crue du Blavet et, si nécessaire, nous prévenions les familles pour une évacuation éventuelle de leur domicile »*.

Un souvenir très fort reste toujours ancré dans la mémoire de Jo : cette fameuse tempête de 1987. *« Dès 4 heures du matin, il a fallu intervenir un peu partout dans le bourg et surtout dans la campagne. On s'éclairait avec les feux des voitures pour dégager les routes. On a passé plusieurs jours à tout nettoyer... pas question de ramasser les poubelles cette semaine-là »*.

Lors des différentes animations communales, les deux collègues étaient mis à contribution pour donner un coup de main à la préparation de celles-ci.

Jo a ainsi travaillé presque 22 années auprès de trois maires différents : Jacques Ollivier, Alphonse Kervarrec et Noël Maho. *«Je travaillais environ quarante heures par semaine, on ne comptait pas trop à l'époque...»*.

Et pendant ces deux décennies, il aura assisté aux travaux de l'étang, la construction de la salle des sports, de la salle polyvalente...

Bonne retraite Jo !

CME. Six nouveaux jeunes conseillers

Un Conseil Municipal Enfants vient d'être nouvellement élu. Les votes se sont déroulés le vendredi 25 janvier pour les élèves de CM1 et CM2 et le samedi 26 pour les élèves de primaire scolarisés à l'extérieur et les collégiens de 6ème.
Sur les trente-six élèves inscrits, 18 ont voté. Six candidats se sont présentés et ont tous été élus : Quentin Caro, Nolwenn Jan, Valentin Le Du, Liza Le Merlus, Antonin Le Mouël et Sullian Meilleur.

Retour en images de l'année 2019

Centre culturel. L'école visite l'exposition

Le lundi 28 janvier les élèves de l'école publique «Les Hirondelles» se sont déplacés au Centre Culturel pour réserver des livres et ont ainsi profité de cette visite pour découvrir l'exposition sur les abeilles.

Restaurant scolaire. L'Océanie au menu

Juste avant les vacances de février, les enfants de l'école publique Les Hirondelles ont pu déguster des repas d'un autre continent : l'Océanie.
Delphine Caro, la cantinière, a concocté du poulet au citron, du saumon au curry et de l'ananas grillé.

Centre de loisirs. A la conquête de l'espace

Les enfants de 3 à 12 ans ont pu profiter de nombreuses activités pendant les dix jours de l'accueil de loisirs : Jeux collectifs, activités manuelles, activités cuisine, Boum masquée, Yakapark, Jump Session, Cinéma, Match de foot et Patinoire... 40 enfants y ont participé.

Stade municipal. Le chantier des tribunes a débuté

Depuis début février, les bénévoles de l'AS Football s'activent pour la réalisation de tribunes. La Municipalité, maître d'ouvrage, a décidé de prendre en charge les frais d'architecte, le cabinet Kaso de Vannes, ainsi que le coût des matériaux.

Jeu de boules. Une dizaine de boulistes

Ils se retrouvent chaque mercredi et vendredi après midi près de l'étang de Kergallic et toujours dans la bonne humeur. Ils sont à l'abri lorsque la météo n'est pas au rendez-vous. Alors, que vous soyez un homme ou une femme, n'hésitez pas à venir grossir les rangs !

Restaurant scolaire. Au rythme de l'Afrique

Juste avant les vacances d'avril, les enfants de l'école publique Les Hirondelles ont pu déguster des repas d'un autre continent : l'Afrique. Delphine Caro, la cantinière, a concocté du Tieboudienn, du Couscous, de la Moussaka et du Mafé de poulet.

Centre culturel. Un programme très diversifié

Depuis le début de l'année, le centre culturel propose diverses animations. Plusieurs rencontres sont prévues comme l'atelier Généalogie présenté par Dominique Boyot et Georges Blayo. Aziliz Déco a proposé des cafés déco (2 séances) où l'on pouvait découvrir différentes facettes de la décoration, des patines pour le relooking de meubles et objets.

Nouvelle association. Au bonheur des animaux

C'est un projet qui ne demandait qu'à mûrir... Après deux années de préparation, Lucie et Sébastien Frouin s'apprêtent à accueillir, début mai, les premiers visiteurs. En effet le couple a décidé de créer une nouvelle association: «Au Bonheur des Animaux» à Kerdec-Talhouët, leur lieu d'habitation. Plus de 200 animaux occupent ainsi les 2 hectares de terrain.

Etang de Kergallic. 40 enfants à l'animation pêche

La Truite Baudaise, avec le concours de la Municipalité, a organisé la traditionnelle animation de pêche pour les jeunes le dimanche 14 avril à l'étang de Kergallic. Près de 40 enfants y ont participé sous une météo clémente cette année. Le Conseil Municipal Enfants de la commune avait tenu à y participer en proposant une animation «pêche à la ligne».

Bibliothèque. Bientôt en réseau

Les bibliothèques de Guénin, Saint-Barthélémy, Melrand, Pluméliau et Bieuzy-les-Eaux travaillent depuis près de deux ans à un projet de mise en réseau pour permettre aux habitants de chacune de ces communes de pouvoir emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau. Plusieurs élus et animateurs des cinq bibliothèques se sont réunis au centre culturel. Un portail commun est en projet, accessible via internet.

Centre culturel. Les animations se succèdent

Courant mai, les animations au centre culturel continuent avec Xavier Lefranc, amateur passionné de météorologie, qui a animé deux séances de présentation de son site internet sur la météo. Puis c'est Patrick Van Mirenhoucht qui a proposé une activité restauration de chaises le samedi après-midi.

Centre culturel. Intervention de Glenn Hoël

Le vendredi 10 et le mardi 14 mai, le centre culturel accueillait Glenn Hoël, artiste, enfant maltraité, pour deux conférences sur le harcèlement. Près de 20 personnes ont assisté à ces deux rencontres. Dès le vendredi matin, Glenn Hoël a rencontré des enfants à l'école Les Hirondelles. Il a parlé, par l'intermédiaire de sa chanson fétiche « Droits et Devoirs » du harcèlement, de la maltraitance.
Site de l'association : www.glenn-hoel.com

8 mai. Hommage aux anciens combattants

La cérémonie du 8 mai a débuté par un hommage à René Pierre-Marie Le Pessec à Lann Mezo où une gerbe a été déposée par son neveu Gilles Le Pessec et Yolande Kervarrec, Maire. Ensuite la cérémonie s'est poursuivie au Monument aux Morts avec les discours du Père Le Strat, de Pierre Nicol de l'Association des Anciens d'AFN, suivis de celui de Yolande Kervarrec, Maire, pour célébrer la fin de la guerre 1939-1945. Les enfants du Conseil Municipal accompagnés de Valérie Jan et Isabelle Corbel, des habitants de la commune et des élus présents ont interprété sur un fond musical «Le Chant des Partisans» d'Anna Marly.

Anniversaire. Messe pour Johnny Hallyday

Une messe a été célébrée par Jean Yves Le Guével curé du doyenné, en l'honneur des 76 ans de Johnny Hallyday, le samedi 15 juin, à Saint-Barthélémy. Environ 80 personnes ont assisté, dans l'église paroissiale, à la cérémonie organisée par l'association «Les Amis de JH 56» de Baud présidée par Yves Le Zallic Des motos étaient disposées de part et d'autre du porche d'entrée. À l'intérieur, deux portraits étaient installés près de l'autel. La cérémonie a été agrémentée par des chants interprétés par le groupe Doudou & Co.

Art dans les chapelles. 28ème édition

Le samedi 6 juillet a eu lieu à Saint-Adrien la 28ème inauguration de «l'Art dans les Chapelles» en présence de l'artiste Isabelle Ferreira. Plus d'une centaine de personnes était au rendez-vous ainsi que des élus de la commune.

ALSH. Augmentation de la fréquentation en 2019

Les activités de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) ont accueilli une moyenne de 20 enfants quotidiennement (une augmentation par rapport à l'été 2018).

Ravitaillement. Près de 2000 cyclistes

Le vendredi 30 août, la municipalité de Saint-Barthélémy accueillait le ravitaillement pour la 3ème année consécutive la randonnée cycliste organisée par le comité des fêtes de Plouay à l'occasion des 3 jours de Plouay.

Salle Ty Fest. Visite aux habitants et inauguration

Le samedi 17 août de 10h à 19h, en avant première, les habitants de la commune étaient invités, par la Municipalité, à découvrir la nouvelle salle polyvalente. Cette invitation a été très appréciée par un nombre conséquent de visiteurs tout au long de la journée. La municipalité avait également organisé un buffet déjeunatoire à l'issue de cette visite.

Le vendredi 30 août 2019 a eu lieu l'inauguration officielle de la salle polyvalente «Ty Fest», en présence du Sous-Préfet, des partenaires, des élus et des représentants des entreprises qui ont contribué aux travaux de celle-ci.

Centre Culturel. Une fresque de 40 m² colorée

Le Centre Culturel vient de se parer d'une fresque aux couleurs vives, originales, représentant différents personnages de bandes dessinées et de dessins animés. Quatre jeunes bartholoméens y ont participé accompagnés par l'artiste Pierre Bouttier (Ratz One).

Écoles numériques innovantes. Plan Bibliothèque

Une convention de partenariat a été signée entre La Région Académique Bretagne et Saint-Barthélémy, pour la rentrée scolaire 2019. Les enfants ont pu découvrir du nouveau matériel informatique : Un tableau numérique, un pack de tablettes, de petites caméras et divers outils pédagogiques...

Travaux. L'agrandissement du parking

Un contrat de prêt à usage à titre gratuit pour une durée de 10 ans a été co-signé entre la commune et Serge Le Capitaine, propriétaire de la parcelle AA102. Les travaux d'agrandissement du parking ont démarré le jeudi 18 septembre et la pose des enrobés a eu lieu le 4 octobre.

UNC/AFN. Réunion pour l'avenir de l'association

Le vendredi 27 septembre, suite à une demande du bureau de l'Association UNC/AFN, la Municipalité avait convié tous ses membres à une réunion à la salle Ty Fest sur l'avenir de l'association. Des représentants des associations de Baud et La Chapelle-Neuve ont été également invités. La possibilité d'un rattachement à l'une de ces deux associations a été évoquée.

CME. Randonnée familiale avec les «Blouses Roses»

Les jeunes du Conseil Municipal Enfants préparent, avec le soutien de l'association «Les Blouses Roses» de Pontivy, une randonnée familiale qui se déroulera le dimanche 3 novembre. Les bénéfices de cette randonnée seront totalement reversés à cette association.

Centre Culturel. Le nouveau programme a débuté

Mi-septembre, Daphnée proposait deux ateliers pour découvrir toutes les techniques d'un montage vidéo. 3 personnes y ont assisté. Puis, c'est Dominique Chesse qui a accueilli 8 personnes pour un atelier Scrapbooking.
Lors de la réunion de présentation de l'atelier «Restaurer une vieille chaise ou fauteuil», ce sont près de dix personnes qui se sont inscrites. Cet atelier va continuer avec 4 à 5 nouveaux rendez-vous de travail.

Salle Ty Fest. Un Bouquet de Coquelicots à l'accueil

Dans le cadre du 1% artistique pour la salle polyvalente de Saint-Barthélémy Francis Beninca de Guern a installé son œuvre : «un Bouquet de Coquelicots», sculpture monumentale de 4 mètres de hauteur en acier brut avec des pétales thermolaqués rouge vif. La sculpture donne un signal visuel depuis le parking et marque symboliquement l'entrée vers la salle.

Ragondins. Nouvelle campagne

Le groupe de piégeurs de ragondins de la commune s'est réuni pour une réunion à la mairie pour sa 23ème campagne entouré de M. Patrice Emeraud de FGDON du Morbihan et Maurice Rio, conseiller municipal. Les piégeurs pour l'année 2019 sont Daniel Corbel, Michel Petit et Pierre Nicol.

Concours Photos. Remise des trois prix

Ce sont trente photos qui ont été exposées pendant tout l'été sur la place de l'église. 152 votes ont départagé les candidats photographes amateurs.
Catégorie « Nature » : Eric Le Louer.
Catégorie « Portrait » : Sophie Pénisson.
Catégorie « Patrimoine » : Sophie Pénisson.

CME. Bonne ambiance au tournoi de foot

Le dimanche 6 octobre, le Conseil Municipal Enfants organisait un tournoi de football au terrain multisports. Ce sont 6 équipes de 3 qui se sont affrontées tout au long de l'après-midi dans une ambiance plutôt sympathique.

Classe 9. Une cinquantaine de convives

Le samedi 5 octobre, la classe 9 s'est réunie pour une journée de retrouvailles. Après un dépôt de gerbe au Monument aux Morts, la traditionnelle photo a été prise devant la salle Ty Fest, en présence des doyens, Marie Lavenant et Emile Le Paih, 90 ans et des bébés Rose Jean et Elie Troudet. Le repas a ensuite été servi aux 50 invités dans une bonne ambiance.

Journée citoyenne. Entretien au cimetière

La Municipalité a organisé une matinée citoyenne le samedi 26 octobre.
L'objectif était le nettoyage du cimetière. Cela a été un succès. Plus de vingt personnes sont venues avec binettes et seaux.

Centre Culturel. Ambiance assurée au Blind Test

Le vendredi 11 octobre à 20 h, le Centre Culturel organisait une soirée musicale. C'est sous forme d'un « blind test » que cette animation s'est déroulée dans une bonne ambiance. Tous les âges sont venus tester leurs connaissances musicales.

Banque alimentaire. 60 kg récoltés au Vivéco

Le samedi 30 novembre, les membres du CCAS, avec le concours des enfants du Conseil Municipal et des élus de la Municipalité ont participé à la banque alimentaire au magasin Vivéco de Saint-Barthélémy. 60 kg de denrées y ont été récoltés.

Chapelle St-Adrien. Le Prix du Ruban Régional décerné

Le samedi 16 novembre, en présence du Sous-Préfet Patrick Vautier, de nombreux élus, la région, la Fondation du Patrimoine, la Fondation Française du Bâtiment, la Caisse d'Epargne, Jean Yves Le Guével, curé, les Amis de Saint-Adrien, a eu lieu la remise du prix régional du Ruban du Patrimoine. Une belle récompense pour la commune.

Nœuds marins. Une animation très appréciée

Le vendredi 8 novembre une dizaine de personnes a participé à l'animation « Nœuds marins » au Centre Culturel animé par Patrice Coiscaud membre de l'association « le Grand Norven » à Piriac sur Mer.

Centre Culturel. Comment réaliser un tablier ?

Le samedi 23 novembre, Sylvie Daniel proposait un atelier pour réaliser un tablier. 6 personnes ont participé à cet atelier adultes et enfants et sont reparties avec un très beau tablier.

11 novembre. Commémoration au Monument aux Morts

Lors de la commémoration du 101ème anniversaire de l'Armistice, Yolande Kervarrec, accompagnée des enfants du Conseil Municipal, a déposé une gerbe au Monument aux Morts en souvenir des victimes de la guerre. Le Père Le Strat a ensuite rendu un hommage aux combattants.

11 novembre. La commune honore ses aînés

Yolande Kervarrec, Maire, a mis à l'honneur, lors du repas du CCAS, quatre doyens, deux femmes et deux hommes : Eugénie Roussel, née le 16 septembre 1927, Marie Kervarrec, née le 17 octobre 1928, Louis Le Calvé, né le 1er novembre 1926 et Émile Le Paih, né le 11 novembre 1929 qui fêtait ses 90 ans ce jour-là.

CME. Remise d'un chèque de 289.90 Euros

Après leur randonnée, les enfants du Conseil Municipal étaient fiers de remettre un chèque de 289,90 euros à l'association «Les Blouses Roses «de Pontivy. Cette remise s'est déroulée le samedi 16 novembre au Centre Culturel.

Ecole. Spectacle de fin d'année aux couleurs du Breizh'i

Le vendredi 29 novembre, les élèves de l'école «Les Hirondelles» ont fait danser le public lors de leur spectacle de fin d'année. La soirée a été clôturée par une opération pizza menée par l'Amicale des Parents d'Elèves.

Téléthon. Les Bartholoméens fidèles au rendez-vous

Comme chaque année, les Bartholoméens se sont mobilisés à l'occasion du Téléthon, organisé à l'initiative de la commune et de trois associations (Mille-Pattes, club de l'Amitié et les chasseurs). Toute la matinée, les deux sites ont accueilli les visiteurs qui souhaitaient faire un geste pour le Téléthon.

Téléthon. 3528 euros de bénéfice

Le bilan des animations organisées le samedi 7 décembre pour le Téléthon a été présenté à la salle associative aux bénévoles. Une nouvelle initiative : 127 parts de poulet-basquaise à emporter ont été vendues. Ce qui a permis de faire un bénéfice de 3528 euros, soit plus de 600 euros par rapport à 2018.

Centre Culturel. Fin de l'atelier de restauration de chaises

Le Centre Culturel a accueilli deux sessions d'ateliers de restauration de chaises et fauteuils en 2019. Plus de dix passionnés y ont participé. Pour mener à bien leurs travaux, les personnes présentes ont bénéficié des conseils de Patrick Van Mirenhoucht.

Exposition. Plus de 120 visiteurs au Centre Culturel

Durant l'exposition sur l'école, c'est plus de 120 personnes qui sont venues à cette exposition de photos de classes. Que de souvenirs à travers plus de 90 photos présentées !

Ecole. Ils se préoccupent de la qualité de l'eau

Avec leur enseignante, Marjorie Le Tiec, les élèves de la classe de CE2, CM1 et CM2 de l'école publique participent au programme S – Eau – S Blavet proposé aux scolaires. Six séances sont programmées pour sensibiliser les scolaires à la préservation de la ressource en eau, à l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi qu'à l'éco-citoyenneté.

Téléthon. Le tirage de la tombola à la salle Ty Fest

Le samedi 14 décembre a eu lieu à la salle Ty Fest le tirage de la grande tombola des communes organisée pour le Téléthon. Huit communes y ont participé. 17 800 euros de vente de billets au total. 170 carnets ont été vendus sur la commune de Saint-Barthélémy par Valérie Jan, présidente du Téléthon.

Arbre de Noël. Spectacle pour les enfants de l'école

Le vendredi 20 décembre la Municipalité a offert le spectacle «Croq'contes» de la compagnie Mouton Major à l'ensemble des élèves de l'école publique. Il s'agissait de contes musicaux : De quoi raffole Cendrillon ? De potirons, de potimarrons et autres cucurbitacées qu'elle revisite à merveille... Quel joyeux bazar !

Saint-Adrien. Un concert de Noël à la chapelle

Le samedi 21 décembre, la chapelle de St-Adrien accueillait son premier concert de Noël organisé par la Municipalité et l'association «les Amis de St-Adrien». Plus de 70 personnes y ont assisté, un véritable succès ! Un répertoire très varié a été proposé par Sylvie Guiner, Dominique Guiner et Paul Bienvenüe.

1. **Saint-Adrien.** 7 juillet
2. **Penherlay.** 2 juin
3. **Avélehon.** 1er septembre
4. **Le Galuage.** 7 juin
5. **Kernestic.** 7 septembre
6. **Vieux Bourg.** 21 juin
7. **Prad Izel.** 30 août

Retrouvailles entre voisins

Patrick Van Mirenhoucht, passionné de restauration de fauteuil

En 2019, les animations au Centre Culturel se sont succédées avec différents ateliers. Ceux-ci fonctionnent avec des bénévoles pour le plus grand plaisir des participants. Parmi ces bénévoles, Patrick Van Mirenhoucht a animé deux sessions de restauration de chaises et fauteuils. Vu le succès de cette animation, deux groupes ont été mis en place lors de la deuxième session. Une quinzaine de stagiaires a ainsi profité du professionnalisme de Patrick...

Dès l'âge de 16 ans, il suit les traces de son grand-père, originaire de Belgique, et de son père, en préparant pendant 3 années le CAP de tapissier-décorateur à la Chambre de Commerce de Paris. Ainsi, il perdure la tradition familiale de tapissier-décorateur.

Après avoir fait ses «armes» pendant quelques années, il décide de s'installer comme «maître-artisan» dans la région de l'Oise, à Beauvais en 1971. Il y reste jusqu'en 2007 et emploie deux salariés.

Pendant cette période, il a l'occasion de travailler dans de nombreux lieux, comme les bureaux du Loto National, la Préfecture de l'Oise (bail de 15 ans).

Après de nombreuses années de labeur, il décide de prendre sa retraite.

Et en 2011, il quitte la ville de Nantes pour rejoindre le Centre-Bretagne en venant habiter à Saint-Barthélemy où il restaure sa maison au village d'Avéléhon. Ce vrai passionné a choisi de faire partager son savoir-faire en proposant ses services au Centre Culturel. Les «clous tapissier» dans la bouche, il vous parlera de sa passion.

Grand merci à vous Patrick ainsi qu'à tous les bénévoles de ces ateliers du Centre Culturel.

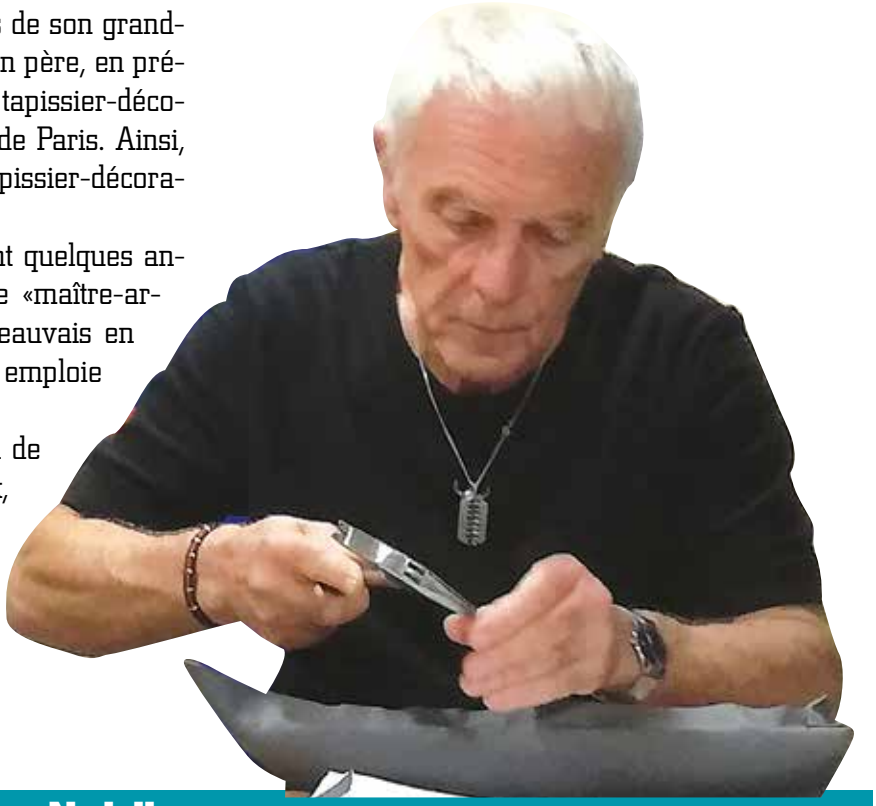

La pluviométrie avec Georges Nedellec

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Janvier	75,5	125,0	73,0	149,5	279,5	14,9	219,0	71,5	182,8	48,5
Février	182,0	109,5	20,5	67,5	355,0	85,5	145,5	133,0	67,5	89,2
Mars	87,0	19,7	38,5	135,5	89,0	356,7	119,5	84,0	127,0	72,0
Avril	21,7	10,5	195,5	110,0	89,0	74,5	34,5	19,5	38,0	87,8
Mai	55,3	52,2	71,5	90,0	67,5	97,0	21,0	83,5	73,0	73,5
Juin	34,0	80,7	141,7	98,0	31,5	11,7	95,5	35,2	61,5	153,0
Juillet	40,3	58,0	70,0	93,0	165,0	81,7	9,5	56,5	65,5	19,0
Août	60,5	107,2	117,0	12,0	123,0	112,0	22,5	31,4	27,0	81,5
Septembre	81,0	49,5	67,0	45,0	4,0	59,0	34,0	102,2	20,2	96,0
Octobre	250,5	67,5	186,5	151,5	122,2	55,5	70,5	67,5	76,5	253,0
Novembre	253,8	70,0	154,5	126,0	204,5	122,5	119,5	60,5	160,0	229,0
Décembre	96,5	249,2	270,5	225,8	85,5	147,0	46,5	174,0	191,0	176,0
Total (mm)	**1238,1**	**999,0**	**1406,2**	**1303,8**	**1616,2**	**1032,1**	**937,5**	**918,8**	**1090,0**	**1378,5**

Infos diverses

Etat civil

Naissances
21 janvier : **Noah DAVID** - Kercadio
7 juillet : **Rose JEAN**, 10, rue de Libihan.
30 juillet : **Hanaé MESNAGE**, Kerven.
24 août : **Hailey MERLINI**, Talforêt Haut.
26 septembre : **Lucy LE CREN-CANO**, rue la Mairie.
27 octobre : **Axel LE CLAINCHE**, 12 Lot. de la Suchetterie.
31 octobre : **Lucie MENGUY**, 2 Lot Prad Izel.
6 décembre : **Mayron HERBIN**, 11, rue de Kergallic.
8 décembre : **Louka NÉNY**, 39, rue de la Mairie.

Décès
27 janvier : **Laurent MUSIAL**, 12, rue de la Mairie.
17 février : **Anne LAUNAY**, 8, rue de la Gare.
5 mars : **Alain GUÉHENNEC**, 3 rue de la Gare.
23 mars : **Jeanne LE PAIH**, 4 rue de la Fontaine.
24 mars : **Gérard COLLIAS**, 15 rue de la Résistance.
29 mars : **Denise GITZINGER**, Pennerlay.
16 avril : **Simone GOHIER**, 15, résidence des 4 Vents.
2 mai : **Monique LE PALLEC**, 8 Kernestic.
24 mai : **Bernard GOURBI**, 23, Saint-Thuriau.
9 juin : **Marie-Laure BENVENUTI**, 21 rue de la Gare.
10 juin : **Louis LE ROMANCER**, 34, Rue de la Gare.
13 juillet : **Yvon ALAIN**, 7, rue de la Résistance.
31 juillet : **Jean LE GOFF**, 9, rue du Stade.
18 octobre : **Michèle RAULT**, 5, Kernestic.
1er novembre : **Julie LE BAGOUSSE**, 7, St-Thuriau.
11 novembre : **Mylène LE GUICHER**, 5, résidence des Quatre Vents.

Mariages
Le 3 août :
Sabine PASCO et Jean-François CORBEL.
7 septembre :
Enora CORRIGNAN et Raoul MORVAN.
28 septembre :
Sylvie MALRY et Michel ANNIC.
1er novembre :
Marine DORIOT et Dimitri DOMINGUEZ.

Dépôts sauvages

La municipalité vous informe que si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de : 68 euros si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), 180 € au-delà de ce délai.
À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription se fait en ligne sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou au guichet de la mairie et est possible toute l'année jusqu'au sixième vendredi avant le scrutin de la prochaine élection.
Ainsi, pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020.
Il faut se munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe (celle du téléphone portable n'est pas acceptée) et d'un justificatif d'identité en cours de validité (ou avoir expiré moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande).
L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant 18 ans jusqu'au 21 mars 2020 (veille du 2nd tour), à la condition qu'ils aient fait le recensement à 16 ans. Si vous avez déménagé depuis votre recensement, vous devez vous inscrire dans la nouvelle commune.
Si vous avez changé d'adresse au sein de la commune de Saint-Barthélemy, il faut signaler votre nouvelle adresse à la mairie.
Les personnes placées sous tutelle, auparavant privées du droit de vote, peuvent désormais voter et s'inscrire sur les listes électorales.
Vous avez la possibilité de vérifier votre inscription en accédant au service en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

Brûlage des déchets verts

« Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités est interdit toute l'année et dans tout le département.
Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les éléments végétaux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillement issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs. »
(Issu de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu du 26 septembre 2019).

Lutte contre les bruits de voisinage

Arrêté préfectoral du Morbihan du 10/07/2014.
Propriétés privées : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Appel au civisme

Au cimetière, plusieurs familles ont constaté que des fleurs et des jardinières avaient été dérobées sur les tombes de leurs proches. La municipalité lance un appel à plus de civisme : *« Par respect pour les personnes endeuillées par la disparition d'un être cher, il est demandé à toutes les personnes faisant preuve d'indélicatesse de montrer davantage d'humanité. »*

Permis de construire : déclaration préalable

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles sont soumises à l'obtention d'un permis de construire.

Néanmoins, des constructions nouvelles sont dispensées de toute formalité comme les piscines de – de 10 m² ou les abris de jardin de – de 5m², d'autres doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple, l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² hors zone urbaine et supérieure à 40 m² en zone urbaine et si l'agrandissement a pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Un permis de construire est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses d'un bâtiment, lorsque les travaux concernent un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) ou s'ils portent sur un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Les clôtures

L'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune qu'il s'agisse d'une clôture traditionnelle (grillages, palissades ou murets), d'une clôture à claire voie ou à lisses ouvertes ou d'une clôture avec portail.

• Attention : la réglementation (dimensions, matériaux…) peut être différente d'un secteur à l'autre sur la commune. Il est donc fortement conseillé de consulter le règlement du PLU.

Le recours à l'architecte

Depuis 1er mars 2017, le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 150 m² (actuellement 170 m²).

Les taxes

Toute surface de plancher créée donne lieu à des taxes et redevance :

• TA (Taxe d'Aménagement) perçue au profit des communes et du département.

• RAP (Redevance d'Archéologie Préventive) perçue au profit de l'Etat.

Afin de réaliser tous vos projets dans les règles de l'urbanisme, n'hésitez pas à vous référer au PLU et au document déclaration au préalable ou demande de permis de construire que vous trouverez sur le site internet de la commune :

http://www.saint-barthelemy56.net/pages/a-votre-service/urbanisme.html ou contacter la mairie.

Centre Morbihan Communauté

Localisation des services

La fusion a impliqué une réorganisation territoriale. Les élus ont souhaité positionner sur le territoire les services de Centre Morbihan Communauté avec, en ligne de mire, la proximité et les compétences. Objectif : structurer le territoire pour que l'intercommunalité devienne un pivot de la gestion locale de proximité, tout en garantissant les services attendus par les habitants.

Les services sont répartis sur le territoire autour de 3 pôles géographiques : Baud, Saint-Jean Brévelay et Locminé. Plus d'info sur le site web de Centre Morbihan Communauté : www.centremorbihancommunaute.bzh

Pôle géographique de Baud

Antenne du SPANC - Chemin de Kermarec
Antenne Technique - Zone de Kermarec
Tél. : 02 97 51 13 30
Direction du Centre Intercommunal d'Action Sociale - Chemin de Kermarec
Autorisation Droit des Sols - Chemin de Kermarec
(Ne pas contacter directement le service ADS, contactez votre mairie)
Transports Scolaires - Chemin de Kermarec
Direction Tourisme - Chemin de Kermarec. Contact Tél. : 02 97 39 17 09

Pôle géographique de Saint Jean Brévelay

Direction Environnement Déchets - 27 rue de Rennes
Direction du SPANC - 27 rue de Rennes
Antenne Technique - Zone Du Lay -Tél. : 02 97 60 38 56
Portage des repas - 27 rue de Rennes.
Contact Tél. : 02 97 60 43 42

Pôle géographique de Locminé

Siège administratif - Zone de Kerjean
Développement Economique - Zone de Kerjean
Direction des Services Techniques
Zone de Keranna à Moréac - Tél. : 02 97 44 28 10
Contact Tél. : 02 97 44 22 58

Infos diverses

Infos pratiques

Mairie - Rue de la Mairie
Tél. 02 97 27 10 88
Fax : 02 97 27 10 69
Site : www.stbarthelemy56.net
Mél : accueil.mairie.saintbarth@orange.fr
Le lundi, jeudi et samedi : 9h à 12h ;
Le mardi, mercredi et le vendredi :
9h à 12h et 14h à 17h.

CCAS - Tél 02 97 27 10 88.

Agence postale : Tél 02 97 38 18 26.
Ouvert : Lundi, mardi, mercredi et samedi
de 9h30 à 12h15 ;
Jeudi et vendredi de 14h à 16h45 ;
Levée du courrier du lundi
au vendredi à 15h et le samedi à 11h.

Centre culturel : Tél 02 97 27 14 65.
Lundi de 13h30 à 17h ;
Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
Le samedi de 9h à 12h30.

Médecin : Docteur Christian Kim,
Tél 02 97 27 14 17

Médecin de garde : Tél 02 97 68 42 42

Pharmacie de garde : Tél 3237

Infirmières : Brigitte Le Pallec
Tél 02 97 27 13 66.
Murielle Merry - Tél 02 97 27 13 66.

Ambulance : Ambulance Urgence 56
Tél. 02 97 39 20 00.

École «Les Hirondelles»
Tél 02 97 27 10 05

Centre culturel. Tél 02 97 27 14 65.

Urgences : Pompiers : 18 ; SAMU : 15 ;
Urgences depuis un portable : 112

Gendarmerie de Baud.
02 97 51 03 07 ou 17

Centre antipoison. 02 99 59 22 22.

Déchetteries
Pluméliau - Kerledorze.
Tél. 02 97 60 42 29.
Lundi : 8h30-12h30/14h-18h ;
Mardi : Fermée ;
Mercredi : 8h30-12h30/14h-18h ;
Jeudi : 8h30-12h30/14h-18h ;
Vendredi : 8h30-12h30/14h-18h ;
Samedi : 8h30-12h30/14h-18h.
Melrand - Pont Illis.
Tél. 02 97 28 80 84.
Lundi : 14h-18h ; Mardi : Fermée ;
Mercredi : 14h-18h ; Jeudi : Fermée ;
Vendredi : Fermée ;
Samedi : 8h30-12h30/14h-18h.

Dons de sang en 2020

Les collectes de sang se déroulent à la salle des fêtes du Scaouet.

Jeudi 30 janvier de 14h30 à 18h30.
Vendredi 31 janvier de 14h30 à 18h30.
Lundi 4 mai de 14h30 à 18h30.
Mardi 5 mai de 14h30 à 18h30.
Vendredi 17 juillet de 14h30 à 19h00.
Vendredi 18 septembre de 14h30 à 19h00.
Vendredi 13 novembre de 14h30 à 18h30.
Samedi 14 novembre de 8h30 à 12h30.

Les actions de la FNATH

La Fédération Nationale des Accidentés de la Vie, dont le siège se trouve à Saint-Etienne, possède son groupement Interdépartemental 56/29 à Lorient au 5, rue Maître Esvelin face au Tribunal d'Instance et a plusieurs sections locales dans le Morbihan, dont une à Baud.
La section de Baud compte à elle seule environ 110 Adhérents au niveau local et couvre géographiquement les secteurs des communes de Baud, Camors, Pluméliau, Saint-Barthélémy, Guénin, La Chapelle-Neuve.
Les accidents, malheureusement, n'arrivent pas qu'aux autres. Vous pouvez être concerné demain, dès lors, vous aurez des intérêts à garantir, des droits à faire valoir.
Victimes d'accidents du travail, de la route, atteint de maladie professionnelle, ou handicapé, vous éprouverez des difficultés face à une législation complexe, à des organismes tatillons qui contesteront ou tenteront de restreindre vos droits.
Chaque année, dans l'industrie, le bâtiment, l'agriculture, le commerce, l'artisanat ou les services, les accidents de travail ou les maladies professionnelles entraînent une incapacité permanente.
Seul, vous serez désarmé face aux tracasseries administratives. Grâce à la FNATH, avec votre accident ou votre handicap, vous ne serez plus seul face au mur des administrations.
N'attendez pas ! Rejoignez la section locale la plus proche de votre domicile qui mettra tout en œuvre pour vous accueillir concernant la constitution de votre dossier, vous conseiller, vous représenter devant les juridictions compétentes et vous offrir les qualités d'une vie associative.
La Fédération n'est pas un service contentieux, mais une association gérée par et pour les handicapés dans un esprit de solidarité, dans le respect du principe d'indépendance et de neutralité.
Nous vous rappelons également qu'après le 48ème Congrès National de la FNATH qui s'est déroulé à Lorient au Stade du Moustoir du 20 au 22 juin 2018 avec la visite de la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées Sophie Cluzel, s'est tenu le Congrès Interdépartemental à Pontivy le 28 septembre 2019.

Permanences : Le dernier jeudi du mois à Baud de 9h à 10h au centre social et à Pluméliau de 10h30 à 11h30 à la salle Droséra.
Responsables locaux de la section de Baud :
• Gérard Le Cam, 36, rue de Pontivy, Baud, 02 97 39 10 14 ;
• Patrick Le Daniel, 5 Lot. Prat Er Houët, Camors, 02 97 39 21 21 ;
• Marie-Josée Guillouzo, Talverne-Kéréveno, 02 97 51 81 98 ;
• Fernand Le Goudivèze, Kernestic, St-Barthélémy, 02 97 27 11 78.

Contact : Maison des Mutilés -
5 rue Maître Esvelin - 56100 Lorient.
Tél. 02 97 64 30 04 - Fax 02 97 64 34 79.
www.fnath56-29.org

Les nouveautés administratives

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS)
Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Les partenaires, qui ont leur résidence commune à l'étranger, doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Modification de la procédure de changement de prénom
Depuis le 20 novembre 2016, les demandes de changement de prénom (ainsi que d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre des prénoms) s'effectuent à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance et non plus auprès du tribunal de grande instance devant le juge aux affaires familiales.
Le juge aux affaires familiales reste toutefois compétent lorsque le procureur de la République, saisi par l'officier d'état civil qui estime la demande non légitime, s'oppose au changement de prénom. Si le juge ordonne le changement de prénom, sa décision est transmise par le procureur de la République à l'officier de l'état civil qui inscrit le changement au registre de l'état civil.

Autorisation de sortie du territoire
Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur, qui vit en France et voyage à l'étranger, seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).
Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Dématérialisation des demandes des titres sécurisés
L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a pour mission de répondre aux besoins des administrations de l'État, qui délivrent des titres sécurisés, c'est-à-dire faisant l'objet d'une procédure d'édition et de contrôle sécurisé.

1. Passeports et carte nationale d'identité (CNI)
Depuis le 1er décembre 2016, les administrés peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de carte nationale d'identité (CNI) ou passeports avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'usager de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place. L'usager devra ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées au dispositif de prise d'empreintes digitales (Locminé, Baud, Pontivy etc.) et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne. Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

2. Certificats d'immatriculation
Depuis le 1er novembre 2017, les démarches relatives aux certificats d'immatriculation ne sont réalisables qu'en ligne sur le site ANTS. Sont concernées, les démarches suivantes
- changer le titulaire du certificat (immatriculation d'un véhicule d'occasion en France) ;
- déclarer la vente de son véhicule (déclaration de cession d'un véhicule) ;
- modifier son adresse sur la carte grise.
Hormis le paiement des taxes à l'immatriculation, ces démarches s'effectuent gratuitement sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). L'ANTS offre aussi la possibilité de suivre en ligne le traitement de votre demande de carte grise via un téléservice « où en est ma carte grise».

3. Permis de conduire
Le site de l'ANTS offre également la possibilité de faire une demande de permis de conduire en ligne sans vous déplacer en préfecture, qu'il s'agisse
- d'une demande de permis à la suite de la réussite à un examen (1 ere catégorie ou extension)
- ou d'une demande de permis en cas de perte, vol, détérioration, prolongement de validité, changement d'état civil, conversion d'un brevet militaire.

Démarches administratives en ligne

Depuis le 1er janvier 2019, vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches administratives en ligne via service-public.fr
Cela concerne :
- Les demandes d'inscription sur les listes électorales ;
- Le recensement citoyen obligatoire (pour les jeunes de 16 ans) ;
- Les demandes d'acte d'état civil ;
- Le dépôt de dossier de PACS.

LES DIFFÉRENTS POINTS DE COLLECTE DE LA COMMUNE

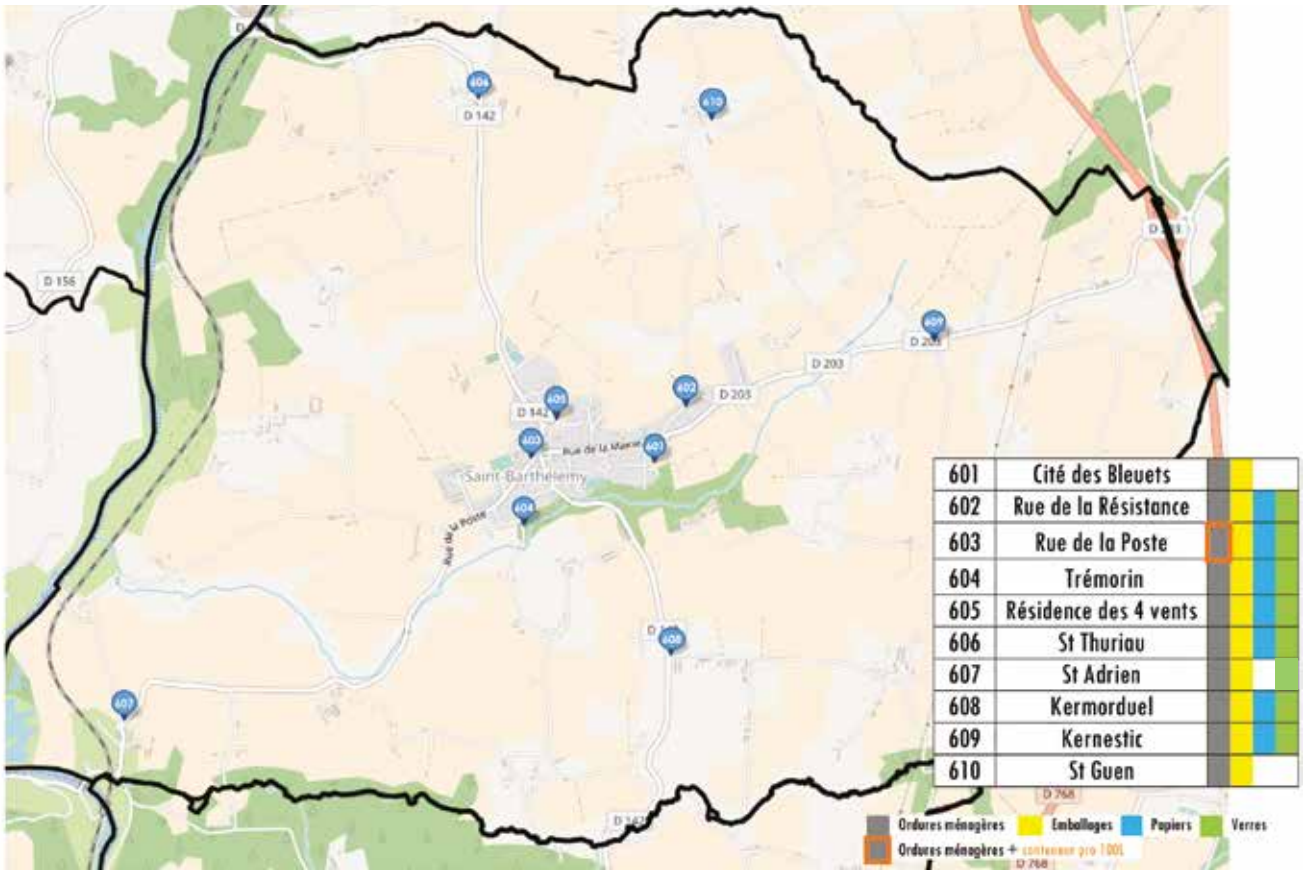

Point TRI : Pour optimiser vos déplacements et ceux du camion de collecte, pensez à compacter vos emballages : écraser vos bouteilles plastiques et déplier vos cartons et briques alimentaires!